Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 FEVRIER 2023

Le 10 février 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 3 février 2023.

#### PRESENTS: 8

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 6

Pour la CCPCAM: Gaëlle VIGOUROUX, Yves LE MOIGNE

<u>Pour la CCPCP</u>: Joël BLAIZE, Didier PLANTE <u>Pour Douarnenez Communauté</u>: Jocelyne POITEVIN

Pour Beuzec Cap Sizun: Jean-Pierre LE BRAS

Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 2

Pour la CCPCP: Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté: Hugues TUPIN

■ EXCUSES: 5

Collège des EPCI et communes non producteurs - préleveurs d'eau potable : 4

Pour la CCPCAM: Laurent GUILLON

Pour Douarnenez Communauté: Katell CHANTREAU, Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour la CCPCP: Paul DIVANAC'H

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour QBO: Jean-Paul COZIEN

■ ABSENTS: 1

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour la CCPCAM: Henri LE PAPE

■ POUVOIR: 0

☑ QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre LE BRAS

#### ■ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

Erwan CROUAN, représentant QBO, à la demande de Jean-Paul COZIEN (sans voix au vote) Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

## DB N°01-2023: Debat d'orientations budgetaires 2023

## RAPPORTEUR: JOEL BLAIZE

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

VU l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'article 27 du règlement intérieur du comité syndical concernant le débat d'orientations budgétaires,

**CONSIDERANT** la note « débat d'orientations budgétaires 2023 » proposée au débat du comité syndical de ce jour et ci-annexée.

Le comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2023.

Le comité syndical:

- o Membres présents : 8
- o Pouvoirs: 0
- o Votants: 8

FAIT ET DELIBERE LE 10 FEVRIER 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ
Le Pavillon - La Clarté
29100 KERLAZ

DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Reçu en préfecture le 24/02/2023

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

# **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Réunion du comité syndical du 10 février 2023

ANNEXE 1- DELIBERATION DB n°01-2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# **Sommaire**

PREAMBULE3	
1- CONTEXTE GENERAL 20223	
1.1- Au niveau international4	
1.2- Au niveau de la zone euro5	
1.3- Situation de la France6	
1.4- Principales mesures relatives aux collectivités locales contenues dans la loi de finances initiale pour 20	)23 10
2- PRESENTION DU SYNDICAT MIXTE EPAB13	
2.1- Un périmètre d'intervention identique à celui du SAGE de la baie de Douarnenez13	
2.2- Gouvernance du syndicat	
2.3- Une validation de la modification des statuts de l'EPAB toujours en instance depuis l'automne 2019	16
2.4- Objet et missions de l'EPAB	
2.4.1- Les missions de l'EPAB cadrées par la GEMAPI.	
2.4.2- Les missions de l'EPAB cadrées par les items facultatifs de l'article L211-7 CE	20
2.5- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)	
2.6- EPAB : structure porteuse du SAGE de la baie de Douarnenez22	
3- PRESENTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPAB23	
3.1- Structure des effectifs	
3.2- Quelques éléments liés aux ressources humaines25	
3.3- Eléments de la rémunération et de la masse salariale sur 2022	
4- RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2022 POUR L'EPAB27	
4.1- Eléments administratifs généraux	
4.2- Eléments budgétaires et financiers 2022	
4.3.3- Les principales dépenses d'investissement 2022	33
4.3.4- Répartition des dépenses par programme d'actions menés en 2022	
4.3.5- Les principales recettes de fonctionnement 2022	37
5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2023 ET PERSPECTIVES45	
5.1- Les grands axes d'intervention de l'EPAB sur 2023	
5.2- Les évolutions liées aux ressources humaines51	
5.3- Prévisions budgétaires 202351	
6- CONCLUSION55	

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# **PREAMBULE**

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est prévu la tenue d'un débat au sein du comité syndical sur les orientations générales du budget 2023 dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) vise à éclairer la préparation du budget primitif, qui sera soumis à l'examen et au vote du comité syndical en mars 2023.

Il est rappelé que le DOB ne revêt pas un caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Une délibération est proposée pour permettre de prendre acte de la tenue du DOB.

# 1- CONTEXTE GENERAL 2022

Les informations et données ci-dessous sont extraites du document « support à la préparation de votre DOB – version janvier 2023 » mise à disposition par la caisse d'épargne, sur son site internet <a href="https://www.img.caisse-epargne.fr/app/uploads/sites/3/2023/01/18185223/dob-2023-version-janvier.pdf">https://www.img.caisse-epargne.fr/app/uploads/sites/3/2023/01/18185223/dob-2023-version-janvier.pdf</a>

Ce document est établi par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Ecolocale.

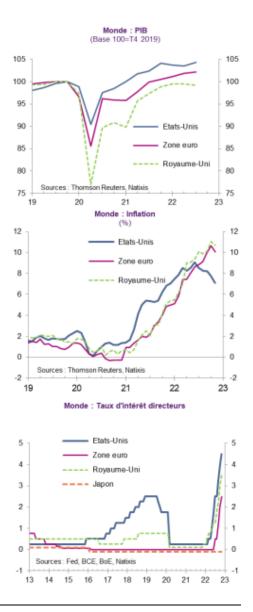
# 1.1- Au niveau international

#### RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE SUR FOND D'INFLATION RECORD

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie.

Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macrofinancier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un T2 moribond (0,4 % en GA), le rebond de croissance enregistré au T3 (3,6 % en GA) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté



# 1.2- Au niveau de la zone euro

#### UNE ANNEE MARQUEE PAR LA CRISE ENERGETIQUE

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement couteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % T/T au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente.

En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau prépandémique de 13,2 % au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75pb en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50pb en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %. Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le spread sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250pb au T3 avant de se replier vers 215pb. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son Quantitative Tightening (resserrement quantitatif) en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité jusqu'à la fin du T2.



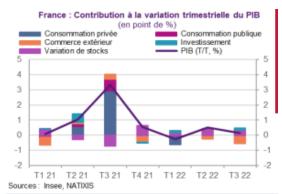
## 1.3- Situation de la France

#### UNE CROISSANCE JUSQU'ICI RESILIENTE

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2 % T/T au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2 % T/T. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 T/T après une chute de 1,2 % au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1 % T/T) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % T/T après deux trimestres à 0,5 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont eux reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.



France	2021	2022p
PIB (GA, %)	6,8	2,5
Consommation privée (GA, %)	5,3	2,4
Consommation publique (GA, %)	6,3	2,6
Investissement( GA, %)	11,4	2,2
investissement des entreprises (GA %)	11,4	3,2
investissement des ménages (GA %)	17,0	0,8
Exportations (GA, %)	8,6	8,1
Importations (GA, %)	7,8	9,1
Commerce extérier (contrib., %)	0,1	-0,2
Inflation (%)	1,6	5,2
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim. non-transf.) (%)	1,1	3,8



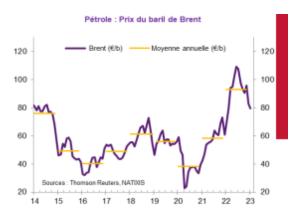
#### UNE PLUS FAIBLE POUSSEE INFLATIONNISTE DE LA ZONE EURO

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980.

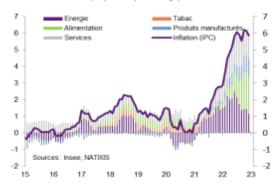
Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entrainant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021.

Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % T/T au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022).



France : IPC (GA en %) et composants (en point de pourcentage)



France : inflation et inflation sous-jacente

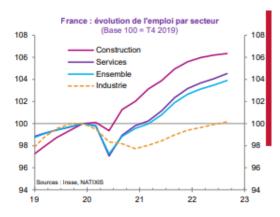


#### UN MARCHE DU TRAVAIL SOUS TENSION

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie inclue, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.







# LA CRISE ENERGETIQUE RALENTIT LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

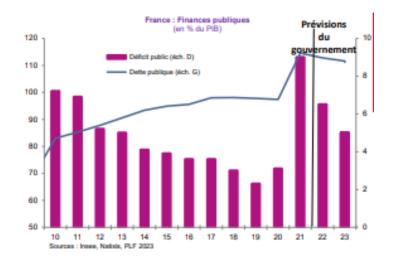
Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Sources: PLF 2023, Natixis



Evolution du taux d'intérêt à 10 ans et intérêts payés



Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01 2023-DE

# 1.4- Principales mesures relatives aux collectivités locales contenues dans la loi de finances initiale pour 2023

La loi de finances initiale (LFI) pour 2023 a été publiée au journal officiel le 31 décembre 2022.

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises **en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution**.

Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives :

- Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA.
- Un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à deux milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023. Il vise à soutenir des projets des collectivités territoriales en termes de :
  - o performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
  - o adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
  - o amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...)
- Une première depuis treize ans : l'augmentation nominale de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €. Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

Dans un contexte restant fragile et incertain, la question de la suffisance de ces mesures nécessaires pour maintenir l'investissement indispensable des collectivités reste posée.

#### Autres éléments à noter :

Article 202 - augmentation de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. Le budget 2023 acte une progression globale de la dotation de 17,3 millions € par rapport à 2022. L'article L. 2335-17 du code général des collectivités territoriales est modifié par cette LFI 2023. En effet, une dotation budgétaire (comportant 4 fractions, dont aucune ne peut être inférieure à 3 000 €\*) est instaurée depuis 2020 pour les communes dont une partie importante du territoire est classée en site Natura 2000 ou comprise dans un parc national ou au sein d'un parc naturel régional ou marin.

## **Article 145 - Compte financier unique**

La mise en œuvre du compte financier unique (CFU) fait l'objet d'une expérimentation par des collectivités s'étant portées volontaires. Deux périodes d'appels à candidature ont eu lieu en 2019 et 2021. Cet article ouvre une nouvelle phase pour se porter candidat et expérimenter le CFU sur les comptes de l'année 2023. Les collectivités volontaires doivent se faire connaître avant le 30 juin 2023.

#### Article 159 - Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le CNFPT est financé en partie par l'État pour les frais de formation des apprentis employés par les collectivités. La création en 2022 d'une cotisation supplémentaire (maximum 0,1 %) à la charge des collectivités territoriales doit amorcer la diminution de la participation de l'État. D'ici fin 2025, la part de l'État va diminuer pour être remplacée par un financement pris en charge par les collectivités territoriales. Les modalités en seront fixées ultérieurement.

# 1.4- Répercussion du contexte au sein de l'EPAB en 2022

# Inflation et prix de l'énergie

L'impact de l'augmentation des prix des fournitures administratives, du carburant et de petits équipements reste modéré pour l'EPAB, du fait que cela ne représente pas des quantités et volumes importants. Les variations sont plus liées à la réalisation des missions au sein des services, entraînant des besoins supplémentaires qu'à l'augmentation stricte des prix. L'évolution des comptes associés au compte administratif est précisée ci-après :

Compte M14	CA 2021	CA 2022	<b>Evolution 2022-2021</b>
60622-carburants	2 191.50 €	2 489.93 €	+13.6%
60631-fournitures d'entretien	263.99 €	301.30 €	+14.1%
6064-fournitures administratives	1301.41 €	1 456.60 €	+11.9%

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

Concernant les prestations de services, les prix des marchés pluri-annuels, tels que les travaux de Breizh bocage et la réalisation des analyses d'eau de cours d'eau, ont été actualisés au regard des indices fixés, sans une augmentation trop marquée : augmentation d'environ 5% sur les prestations d'entretien et de 6% sur la création de haies. Lors de la consultation lancée sur 2022 pour la réalisation des talus, le nouveau contrat établi avec le même prestataire (une seule réponse obtenue), a subi une hausse de 12.6 % par rapport à 2021.

Par rapport au prix de l'énergie, l'EPAB est en location, avec des charges incluses dans le prix du loyer, sans variation annuelle sur cette part. Les charges incluent la fourniture de l'éau, de l'électricité et du fuel pour alimenter la chaudière. La qualité d'isolation du bâtiment n'est pas très bonne, vu l'ancienneté du bâtiment. Il n'y a pas de réglages possibles des radiateurs, car non équipés de thermostats. La panne de la chaudière en septembre a obligé l'utilisation de radiateurs électriques dans chaque bureau.

Concernant les marchés de travaux, les offres reçues en 2022 pour deux projets étaient plus élevées que les estimations initiales produites par le maître d'œuvre. Toutefois, il n'est pas facile de statuer sur l'impact lié au contexte d'inflation. Il faut noter que les écarts constatés entre les montants des offres pour un même marché étaient de l'ordre de + 10 à 50 %. Cela peut s'expliquer par la difficulté parfois pour les entreprises à bien chiffrer leur prestation et par une prise de risque limitée pour elles en fixant des prix unitaires élevés.

#### Revalorisation du point d'indice dans la fonction publique

Concernant les salaires, les agents ont bénéficié de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cette revalorisation avait été anticipée lors de l'élaboration du BP2022, et donc intégrée en dépenses 2022. Le montant de cette revalorisation représente une enveloppe de 917.04 euros par mois pour 8 agents, toutes charges comprises.

## Tension sur le marché de l'emploi

Concernant le marché de l'emploi, l'EPAB a été confronté à un nombre de candidatures très faible lors du recrutement d'un coordinateur.rice agriculture et foncier sur 2022.

## 2- PRESENTION DU SYNDICAT MIXTE EPAB

# 2.1- Un périmètre d'intervention identique à celui du SAGE de la baie de Douarnenez

Le syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB) a été créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011.

Différentes actualisations de l'arrêté ont eu lieu, la dernière étant l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du **6 février 2018**.

Le périmètre d'intervention de l'EPAB coïncide avec celui du SAGE de la baie de Douarnenez, fixé par arrêté préfectoral du 19 mai 2010.

Ce périmètre concerne 23 communes, dont 6 sont présentes en totalité.

Le fondement de l'EPAB repose ainsi sur une cohérence hydrographique et non administrative.

#### Quelques caractéristiques :

- 383 km² surface (6% du Finistère)
- 148 km littoral (12% du linéaire côtier finistérien)
- plus de 50 bassins versants
- plus de 395 kms de cours d'eau
- 73% espaces agricoles
- Forte vocation touristique

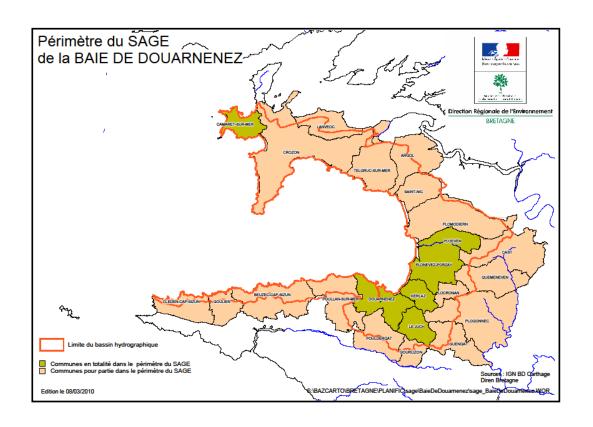


Figure 1 : Périmètre d'intervention de l'EPAB

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01 2023-DE

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) présents sur le périmètre de l'EPAB, sont les suivants :

- La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, CCPCPAM, pour les communes d'Argol, Camaret/Mer, Crozon, Lanvéoc, Telgruc/Mer
- La communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, CCPCP, pour les communes de Cast, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint Nic
- **Douarnenez Communauté**, pour les communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Poullan/Mer, Pouldergat
- **Quimper Bretagne** Occidentale, QBO, pour les communes de Guengat, Locronan, Plogonnec, Ouéménéven
- La communauté de communes du Haut Pays Bigouden, CCHPB, pour la commune de Gourlizon
- La communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, CCCSPR, pour les communes de Beuzec Cap Sizun, Cléden Cap Sizun, Goulien

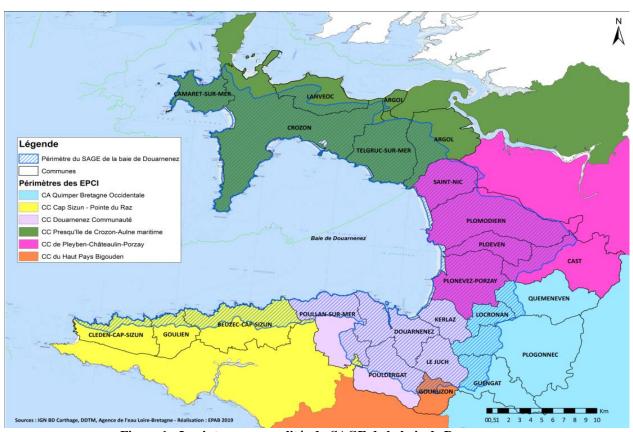


Figure 1 : Les intercommunalités du SAGE de la baie de Douarnenez

# 2.2- Gouvernance du syndicat

- o Syndicat créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011
- o 1ère installation du comité syndical le 8 juin 2012
- Siège à Kerlaz
- Répartition des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres de l'EPAB en deux collèges (cf tableau)
- Comité syndical composé de 14 membres, dont 10 issus du 1<sup>er</sup> collège et 4 issus du 2<sup>ème</sup> collège
- Installation du comité syndical le 11 septembre 2020, suite aux dernières élections

# **LE BUREAU: 5 membres,** dont:

- Trois membres pour le collège des EPCI et des communes non producteurs-préleveurs d'eau potable
- Deux membres pour le collège des producteurs d'eau potable
- Le Président : Joël BLAIZE (CCPCP)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Hugues TUPIN (DZ CO)
- 2ème Vice-Présidente : Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec Cap Sizun)
- membre : Jean-Paul COZIEN (QBO)

LISTE DES MEMBRES	1- Collège non producteur - préleveur d'eau potable	2- Collège producteur et préleveur d'eau potable
CCPCAM	X	X
CCPCP	X	X
Douarnenez communauté	X	X
Quimper communauté	-	X
Beuzec Cap Sizun	X	-
TOTAL	4	5

Tableau 1 : Liste des membres de l'EPAB par collège

#### REPARTITION DES DOMAINES D'INTERVENTION Le Président :

o Ressources humaines; Finances; Suivi du SAGE de la baie de Douarnenez; Volet zones humides et cours d'eau

#### 1er Vice-Président :

 Qualité des masses d'eau (nitrates, phytosanitaires, ...) et indicateurs Directive Cadre sur l'Eau associés ; Bactériologie : suivi qualitatif et programme d'actions sur les bassins versants ; Suivi des études scientifiques pilotées par le CRESEB

## 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente:

O Communication ; Prévention de la pollution plastique ; Submersion marine / érosion du trait de côte ; Breizh bocage

#### 3<sup>ème</sup> Vice-Président:

 Volet agricole du contrat de territoire algues vertes (CT); Volet valorisation économique des produits agricoles locaux du CT; Mise en œuvre de la stratégie foncière de l'EPAB; Dispositif expérimental sur les paiements pour services environnementaux (PSE)

# 2.3- Une validation de la modification des statuts de l'EPAB toujours en instance depuis l'automne 2019

Le travail de rédaction de la modification des statuts porté en 2019, appuyé par différents échanges avec les membres actuels et « futurs », sous le contrôle de la Préfecture du Finistère, avait abouti à la validation du projet de statuts modifiés par le comité syndical lors de sa séance du 13 septembre 2019. Les structures disposaient d'un délai de 3 mois pour statuer sur ce nouveau projet. L'arrêté préfectoral actant la modification des statuts était attendu fin décembre 2019.

#### La modification des statuts de l'EPAB intègre :

- L'adhésion de 3 nouvelles communautés de communes (QBO, CCCSPR, CCHPB) dans le collège des non producteurs-préleveurs d'eau potable
- L'ajustement de la rédaction de l'objet et des missions de l'EPAB, afin d'actualiser les éléments liés à la compétence GEMAPI et aux autres items facultatifs du code de l'environnement.

Pour mémoire, au regard de la mise en œuvre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et de la loi NOTRe du 7 août 2015, impliquant la prise automatique de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 6 EPCI présents sur le périmètre d'intervention de l'EPAB sont amenés à préciser les modalités de transfert éventuel de la compétence GEMAPI, sur les items :

- 1- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès
- 5- Défense contre les inondations et contre la mer
- 8- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Concernant les actions complémentaires hors GEMAPI correspondant à des missions menées par l'EPAB (animation du SAGE, programme bocage, programme de lutte contre les marées vertes, suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraine, ...), les EPCI se positionneront sur :

- 4- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6- La lutte contre la pollution
- 11- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

#### SITUATION FIN 2022 - RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR EPCI

EPCI	Modification statuts	Délibération transfert EPAB - GEMAPI	Délibération transfert EPAB - items facultatifs (4, 6, 11 et 12)	SITUATION
CCPCAM	En cours de discussion	En cours de discussion Etude PI en cours	En cours de discussion	membre des 2 collèges, siège EPAB effectif – statuts à modifier et transferts de compétences vers l'EPAB à statuer
ССРСР	Statuts conformes	CC 22 octobre 2019, avec PI	CC 22 octobre 2019, 4 items	membre des 2 collèges, siège EPAB effectif
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	CC 1er octobre 2020	CC 01 octobre 2020, sans PI	CC 01 octobre 2020, 4 items	membre des 2 collèges, siège EPAB effectif
QBO	Statuts conformes	CC 5 décembre 2019, sans PI	CC 5 décembre 2019, 4 items	En attente de l'AP modificatif des statuts pour siéger à l'EPAB pour le collège des non producteurs d'eau potable Membre sur le collège des producteurs
CCCSPR	CC 30 juin 2022 Attention: délibération que sur la GEMAPI!	: statuts par les CCCSPR sur 2023 que communes, projet		Non membre – commune de Beuzec Cap Sizun - statuts à modifier et transferts de compétences vers l'EPAB à statuer
ССНРВ	Statuts conformes	CC 12 décembre 2019, sans PI	CC 12 décembre 2019, 4 items	En attente de l'AP modificatif des statuts pour siéger à l'EPAB, collège des non producteurs d'eau potable

→ L'approbation des statuts modifiés de l'EPAB est espérée sur le 2ème semestre 2023, sous réserve que la CCCSPR engage rapidement une nouvelle actualisation de ses statuts sur le 1er semestre 2023.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# 2.4- Objet et missions de l'EPAB

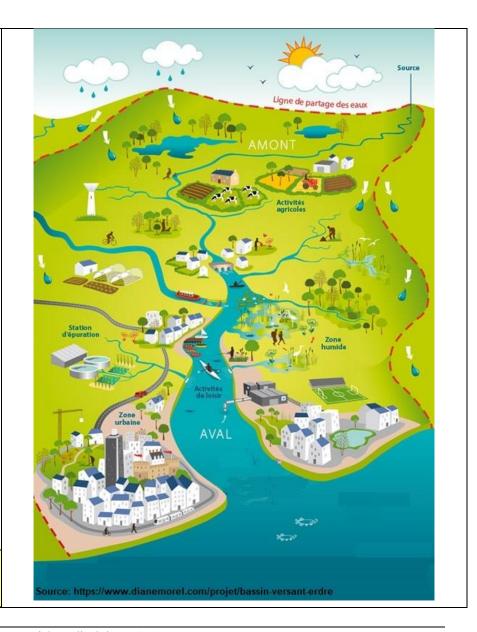
L'objet et les missions de l'EPAB ont été précisés et détaillés dans la version des statuts modifiés en séance du comité syndical du 13 septembre 2019. Extrait de l'article 3.1- des statuts modifiés :

En tant qu'EPTB, le syndicat a pour objet :

- de faciliter, à l'échelle des bassins versants de la baie de Douarnenez, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et de contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, conformément à l'article L213-12 du code de l'environnement
- de faciliter et coordonner la recherche de solutions de ramassage et de traitement des algues vertes.
- de réaliser des acquisitions foncières, en particulier sur des parcelles permettant la restauration fonctionnelle des zones humides dégradées, conformément à la stratégie foncière validée par le comité syndical du 18 mai 2016.

L'EPAB intervient sur la gestion de l'eau dans son cycle naturel. Ce qui relève du cycle domestique de l'eau (eau potable, assainissement / eaux usées et eaux pluviales) relèvent des EPCI ou communes compétentes.

La révision des statuts de l'EPAB en 2019 permet de clarifier le contenu des missions de l'EPAB au regard de l'article L211-7 du code de l'environnement.



# 2.4.1- Les missions de l'EPAB cadrées par la GEMAPI

1- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Restauration et gestion morphologique de cours d'eau Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau - Reméandrage de cours d'eau en lien avec la restauration de zones humides (alinéa 8) - Effacement d'ouvrages en lien avec la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (alinéa 8)	
2- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	Création de ripisyles Appui technique et financier à la plantation de ripisylves	
5- Défense contre les inondations et contre la mer	Veille des connaissances sur les phénomènes de submersion marine, l'érosion du trait de côte et les implications du changement climatique  Prévention des risques associés (promotion de la culture du risque)	Atlas cartographique  Vulnérabilité systémique liée à l'érosion du trait de côte et à la submersion marine sur les communes littorales de la CCPCP en Buie de Douarrence.  Agadhe LASSERE  Année Universitaire 2011-2022
8- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines	Identification, caractérisation, préservation, restauration et entretien des zones humides et des têtes de bassin versant Acquisition foncière de zones humides à réhabiliter Etudes et connaissances : suivi de l'état et de l'évolution des milieux aquatiques et humides Préservation et restauration de la biodiversité liée aux milieux aquatiques Maintien, restauration et protection des trames vertes et bleues	

# 2.4.2- Les missions de l'EPAB cadrées par les items facultatifs de l'article L211-7 CE

4– La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols	Création, restauration et protection du bocage et de son maillage, ainsi que création de ripisylves Programme Breizh bocage, plan arbres du CD29,  Réduction du ruissellement et la lutte contre l'érosion : appui technique aux communes et accompagnement	
6– La lutte contre la pollution	Etudes et programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, ainsi que l'eutrophisation des eaux (profils conchylicoles/pêche à pied, plans de lutte contre les marées vertes, les produits phytosanitaires, les microplastiques, et tout autre polluant identifié dans le SAGE de la baie de Douarnenez)  Coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, autres professionnels, des collectivités et des particuliers, ainsi qu'auprès de tout autre acteur concerné, évaluation et suivi, avec la mise en place d'observatoires  Mise en œuvre de la stratégie foncière de l'EPAB  Appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau	
11- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines (nitrates, phytosanitaires, bactériologie, microplastiques,)  Suivi de la qualité des milieux aquatiques restaurés	managed to the confidence of section to the confidence of the conf
12– L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation, ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Mise en œuvre du SAGE de la baie de Douarnenez Coordination de l'EPAB Assistance et conseil, accompagnements, maîtrise d'ouvrage Observatoire de l'eau du territoire Communication, sensibilisation, pédagogie	L'AGRICULTURE E AU QUOTIDIEN  AMELIA VEITCH ETRIG-FETGUINFIG  EXPOSITION SVR LE STEEDER FORMING TA GOULMENMEZ 37-38 — 6-24-03

# 2.5- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

L'EPAB est reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), par arrêté préfectoral du 8 mars 2014, du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

Les EPTB sont des syndicats mixtes spécialisés <u>définis au L213-12 du Code de l'environnement</u>. Ils ont notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique.

L'EPTB rassemble tous les niveaux de collectivités. Il est ainsi l'outil de référence permettant de faciliter l'exercice de leurs compétences respectives, à l'échelle adaptée du bassin, en assurant la co-construction d'un projet partagé solidaire.

L'EPTB constitue ainsi l'interlocuteur privilégié de l'État : il est le porte-parole du projet partagé des élus pour le bassin. En ce sens, il conclut des partenariats en particulier avec les Agences de l'eau.

Il existe 43 EPTB en France.

# UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE À CHAQUE TERRITOIRE :

- Amélioration des connaissances et de l'expertise

Mise en synergie de la recherche avec les gestionnaires, observatoires, expérimentations, études globales, etc

- Accompagnement des collectivités territoriales Animation, guides techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.
- Planification et programmation d'actions

Elaboration et mise en oeuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), des Plans de Gestion des Étiages (PGE), contribution aux Plans fleuves, mise en œuvre de Projets d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) ...

- Maîtrise d'ouvrage

Gestion d'ouvrages de prévention des inondations et des étiages, travaux de restauration de la morphologie et de la continuité des cours d'eau, etc.

- Sensibilisation

Information, formation, communication auprès de divers publics : particuliers, professionnels, élus, scolaires

# 2.6- EPAB : structure porteuse du SAGE de la baie de Douarnenez

La commission locale de l'eau, CLE, est une commission administrative sans personnalité juridique propre. Son rôle consiste en :

- Organiser et gérer l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du SAGE
- Etre le lieu de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision du SAGE

La CLE définit des axes de travail qui permettront de fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau dans le SAGE. La commission organise ainsi la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir la concertation interne et externe, anticiper et arbitrer les conflits d'usage, ...

Juridiquement, une commission locale de l'eau (CLE) ne peut pas assurer le rôle de maîtrise d'ouvrage d'études, d'animation, ou de travaux. Elle n'a pas de budget et ne peut employer du personnel. Elle doit donc s'appuyer sur une structure porteuse (article L212-4 LEMA).

Ainsi, lors de sa séance d'installation du 1<sup>er</sup> mars 2012, la CLE a désigné l'EPAB comme sa structure porteuse. Lors du renouvellement de la CLE le 17 avril 2018, la CLE a validé à nouveau l'EPAB comme structure porteuse du SAGE.



#### ID: 029-200030864-20230210-DB01 2023-DE

# 3- PRESENTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPAB

# 3.1- Structure des effectifs

Au 31 décembre 2022, l'équipe administrative et technique de l'EPAB est composée de 9 personnes, en effectif physique, soit 1 personne de moins qu'en 2021.

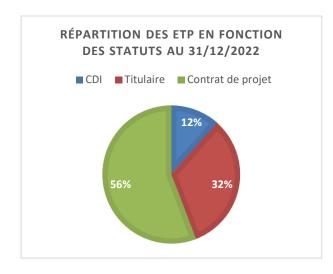
En effet, au regard des discussions sur le nouveau contrat territorial 2022-2024, les missions liées à la communication et au suivi de la qualité de l'eau n'ont pas été « recomposées » sur une nouvelle fiche de poste, dans l'attente de la validation officielle du contrat territorial et des financements. Au cours de l'année 2022, une personne a assuré un « interim » d'un mois sur le poste de technicien eau pour 0.5 ETP, puis de cinq mois pour 0.6 ETP.

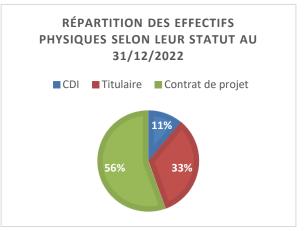
Un agent saisonnier à temps plein a également été recruté pour 3,5 mois sur 2022, pour assurer l'animation du programme interreg, auprès du grand public, sur la période estivale.

Ainsi, les effectifs physiques se sont portés à 11 personnes au maximum de l'activité de l'EPAB, représentant entre 8.6 et 9.8 ETP selon la période de l'année 2022

Ces agents se répartissent, selon leur statut, entre :

- les agents titulaires de la fonction publique territoriale
- les agents contractuels sur emploi permanent et non permanent (pour ces derniers, il s'agit de remplacements et d'agents recrutés sur des besoins occasionnels liés à la saisonnalité ou accroissement temporaire d'activité, ainsi que les contrats de projet).





Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

CADRE	<b>EFFECTIF</b>	NOMBRE ETP
	PHYSIQUE	
Administratif	1	1 ETP
Direction, coordination SAGE et	1	1 ETP
opérationnelle		
Coordination du pôle milieux naturels	1	1 ETP
Breizh bocage	2	0.8 ETP + 1 ETP à partir de février = 1.8 ETP
Interreg, prévention de la pollution	2-3	2 ETP + 0.3 ETP (animateur saisonnier)
plastique		
PSE - agricole	1	0.8 ETP
Volet agricole/foncier/valorisation	1	0.8 ETP de janvier à mi-avril 2022, 1 ETP à partir de fin août 202
économique des produits		
Volet suivi de la qualité de l'eau	1	0.8 ETP de janvier à février 2022 + 0.5 ETP pendant 1 mois + 0.6 ETP pendant 5 mois
TOTAL	10 - 11	(en février, 9.8 ETP pour 11 personnes ; en juillet : 9.2 ETP pour 10 personnes et au
		31/12/2022 : 8.6 ETP pour 9 personnes).

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# 3.2- Quelques éléments liés aux ressources humaines

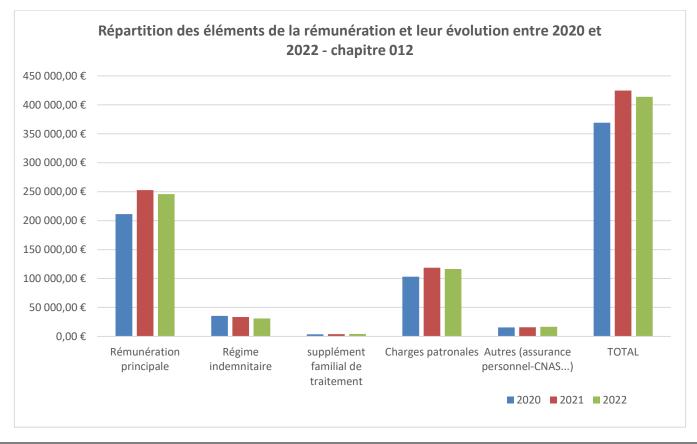
	DESCRIPTIF	BILAN 2022
■ Prestations sociales : CNAS	L'EPAB adhère au CNAS depuis sa création en 2012.	En 2022, la cotisation annuelle est de 1766.67 euros (212 euros pour 8 agents, et 70.67 euros pour 1 agent dont la cotisation a été proratisée du 16/08 au 31/12/2022 – maintien de la cotisation pour les agents en congé maternité).
■ Prestations sociales : Prévoyance	L'EPAB propose à tous les agents en activité une participation pour le risque prévoyance – maintien de salaire – invalidité – capital décès – IAD - depuis le 9 février 2018. Il a adhéré au contrat de groupe Prévoyance proposé par le CDG29, qui a renouvelé son contrat en 2019. La participation de l'employeur de 15 euros brut mensuel est restée inchangée.	Aucun agent n'adhère actuellement au dispositif.  REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A DISCUTER EN 2023
■ Prestations sociales : Chèques cadeaux		Attribution d'un chèque-cadeau KADEOS de 100 euros par agent en fin d'année (9 agents) RENOUVELLEMENT SUR 2023 A PRECISER
■ Organisation du temps de travail	Le document a été mis à jour en 2020 pour instaurer la possibilité de proposer des contrats à temps non complet et moduler la durée du temps de travail avec ou sans récupération, selon la nature et la durée du contrat de travail.  Mise en œuvre des 1607 heures effective depuis la création de l'EPAB.	Sans objet
■ Actualisation du document unique	Une mise à jour du document unique existant, complétée par une analyse des risques psycho-sociaux en début d'année 2022.	Non réalisé A REPORTER SUR 2023
■ Mise en place du RIFSEEP	Le RIFSEEP – filières administratives a été validé par le comité syndical du 19/09/2017 (délibération n° 12) Le RIFSEEP – filières techniques doit être mis en place sur 2023	Non réalisé A REPORTER SUR 2023
■ Mise en place d'un accord sur le télétravail	Le télétravail réalisé de manière ponctuelle a été introduit par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019.  Certains agents ont demandé de pouvoir bénéficier de jours de télétravail, suite à la période COVID.	Un groupe de travail composé de 2 agents, de la directrice et de l'élue référente sur le dossier a été mis en place en 2022. Un projet d'accord a été proposé. Il doit être soumis pour avis au comité technique du CDG29, puis proposer à la validation du comité syndical en 2023.
■ Tableau des emplois	Révision du tableau des emplois au regard des mouvements de personnel et du besoin de réorganisation des compétences pour répondre au mieux au futur projet de territoire 2022-2024	Non réalisé A REPORTER SUR 2023

## 3.3- Eléments de la rémunération et de la masse salariale sur 2022

Les éléments de la rémunération versée en 2022 aux agents de l'EPAB se répartissent de la manière suivante :

- 89 % en rémunération principale
- 11% en régime indemnitaire

Le graphique ci-après présente les évolutions des charges de personnel entre 2020 et 2022 sur les principales composantes du chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).



# 4- RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2022 POUR L'EPAB

# 4.1- Eléments administratifs généraux

Le bureau du comité syndical s'est réuni 15 fois en 2022, pour préparer les 6 réunions du comité syndical, comme précisé dans le tableau suivant.

Réunions 2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bureau		01.02	07.03	08.04	09.05	13.06	29.07	24.08	23.09	14.10	18.11	07.12
		25.02	18.03			24.06						
			28.03									
Comité syndical			11.03	01.04			01.07		09.09			16.12
				15.04								

Tableau 2 : Etat récapitulatif des réunions de l'EPAB en 2022

Le comité syndical a été convié à une réunion commune avec la CLE pour le bilan de la saison algues vertes 2022 et le bilan sur la qualité de l'eau, lors d'une séance le 8 décembre 2022.

La participation des 14 membres en exercice du comité syndical est la suivante.

D. ( ) ( ) ( ) ( )	Nombre de membres du comité syndical							
Date du comité syndical	présents	excusés	pouvoirs	votants				
11.03.2022	9	3	2	2	11			
01.04.2022	9	3	2	2	11			
15.04.2022	9	3	2	2	11			
01.07.2022	7 -puis 5	4	3	3	8			
09.09.2022	8	5	1	0	8			
16.12.2022	9	2	4	0	9			

Tableau 3 : Participation des membres aux réunions du comité syndical de l'EPAB en 2022

# 4.2- Eléments budgétaires et financiers 2022

# 4.2.1- Un budget primitif 2022 voté le 15 avril 2022

Le budget primitif 2022 a été voté à l'unanimité lors du comité syndical du 15 avril 2022, dans un contexte non stabilisé concernant la poursuite du plan algues vertes n°3 sur le territoire. En effet, le projet de contrat territorial 2022-2024 avait reçu un avis défavorable des services techniques de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui a nécessité la poursuite des discussions sur toute l'année 2022. Les autres partenaires Région Bretagne et Département du Finistère étaient également en discussion au sein de leurs assemblées sur les modalités de financements lors du vote du BP2022. La proposition du BP2022 a été établi avec un certain optimisme sur les réalisations du 2ème semestre 2022, car, notamment, l'Etat souhaitait une mise en œuvre opérationnelle des mesures de l'arrêté ZSCE la plus rapide possible par les porteurs de projet des contrats territoriaux algues vertes.

La section investissement 2022 prend de l'ampleur, du fait de la gestion des aides des paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de la convention de mandat établie entre l'AELB et l'EPAB.

L'équilibre financier voté sur les deux sections est le suivant :

#### ■ Section de fonctionnement

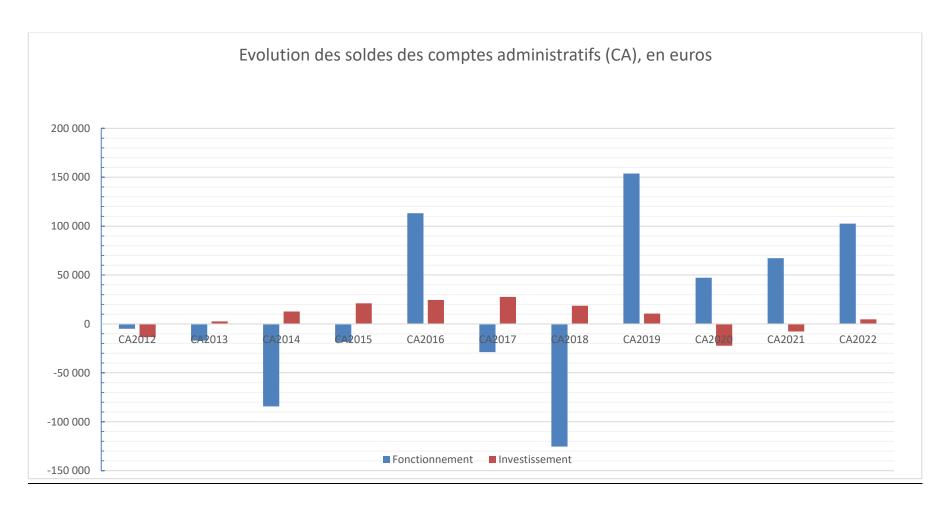
Dépenses	Recettes				
1 486 743.71 euros	1 486 743.71 euros				

#### ■ Section d'investissement

Dépenses	Recettes			
234 355.61 euros	234 355.61 euros			

Le montant global du BP2022, sections cumulées, dépenses / recettes, est de 1 721 099.32 euros.

# 4.2.2- Exécution du budget 2022 : état des comptes administratifs



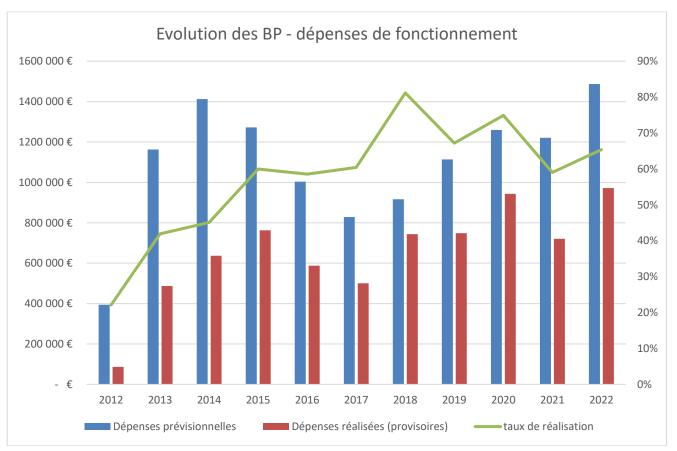
On note une évolution positive sur les résultats qui se poursuit depuis 2020. Le compte administratif 2022 clôture l'exercice avec un résultat positif, en fonctionnement, et en investissement.

Sur la section fonctionnement, ce résultat positif est permis par le rattachement de subventions 2021 en cours de traitement, et dont le versement sera effectué sur 2023 (contrat de territoire 2021, Interreg).



# 4.2.3- Les principales dépenses de fonctionnement 2022

4.2.3.1- Evolution des dépenses de fonctionnement



Le taux de réalisation sur la section de fonctionnement, en termes de dépenses, est de plus de 65 %, en nette augmentation par rapport à 2021.

Le retard sur la réalisation des talus en automne, et le report des plantations sur début 2023 expliquent en partie ce taux.

La réalisation effective des travaux de restauration de zones humides sur l'automne, la finalisation des travaux cours d'eau Moulin du Len, avec le déploiement des actions interreg pour sa 3ème année, ont permis de progresser dans ce niveau de réalisation globale des dépenses prévisionnelles.

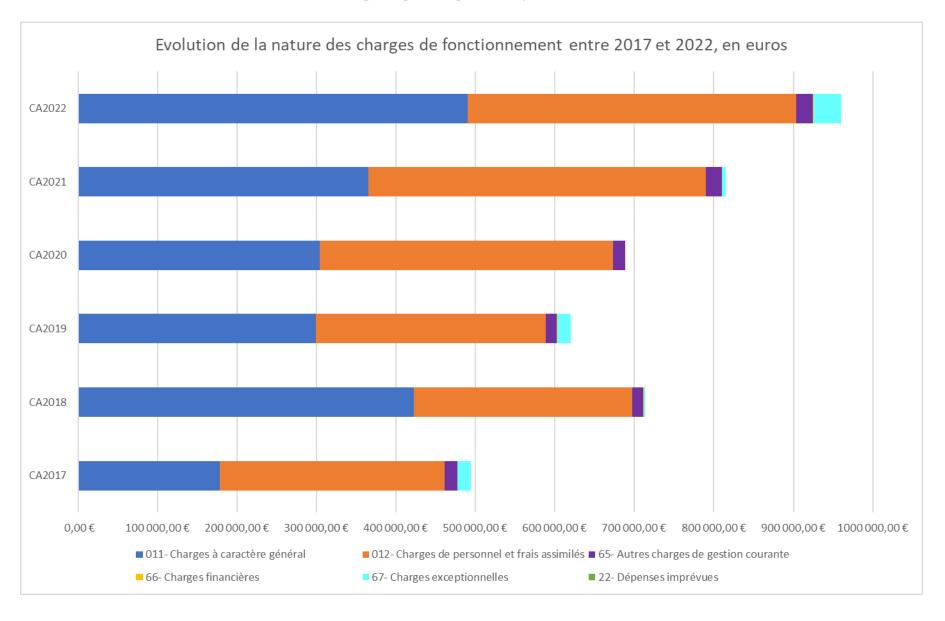
Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# 4.2.3.2- Etat de réalisation des principales dépenses de fonctionnement



Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

## Analyse générale

Concernant **les dépenses de gestion courante**, après les deux années de transition 2016 et 2017 imposées par le temps de concertation et de négociation avec les différents acteurs pour élaborer le nouveau contrat de territoire 2017-2021, signée en avril 2018, l'année 2020, comme 2019, est une année au cours de laquelle les actions peuvent à priori à nouveau se dérouler « normalement ». Toutefois, la crise sanitaire a empêché un déroulement optimal de la mise en œuvre des actions, notamment en lien avec l'évènementiel (Interreg) sur 2020. Les actions milieux aquatiques et Breizh bocage ont été pénalisées en fin d'année 2020 du fait des mauvaises conditions climatiques et du retard du prestataire, qui ont contraint à reporter certains travaux sur 2021. **Le taux de réalisation est de 54 % en 2022.** 

Concernant **les charges de personnel**, elles fluctuent d'une année sur l'autre, en fonction de l'évolution des ETP et des remplacements de congés maternités/parentaux, qui imposent des périodes de tuilage entre les 2 personnes. Les dépenses ont progressé sur 2020, avec la prise de fonction des 2 nouveaux agents en charge de l'animation du programme INTERREG. Malgré l'embauche d'une 2ème personne pour les actions bocage en 2022, et la revalorisation du point d'indice en juillet 2022, les fins de contrat sans suite, ainsi que les incertitudes liées au financement des postes sur les missions de suivi de la qualité de l'eau et la coordination agricole liés au contrat territorial, entraînent une légère baisse des dépenses de personnel sur 2022 par rapport à 2021. **Le taux de réalisation est de 83 % en 2022.** 

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus, les cotisations retraites associées et leurs frais de missions. L'adhésion à l'AFAC est décomptée dans ce compte. Le taux de réalisation est de 96 % en 2022.

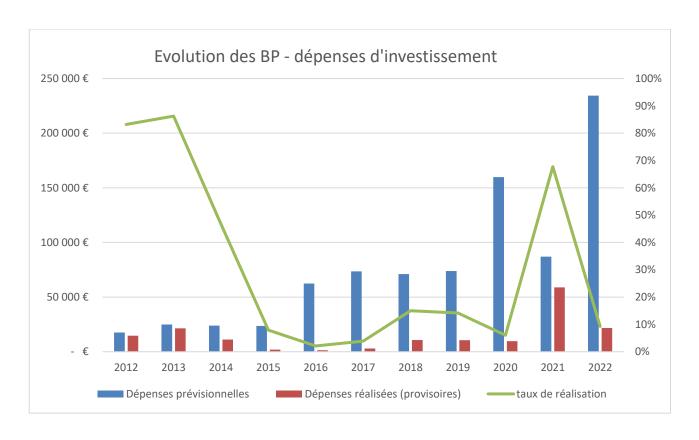
Les **charges financières** sont liées à l'activation de la ligne de trésorerie. La mobilisation de cette ligne sur 2022 entraîne des frais plus marqués sur 2022. Leur part représente moins de 1 % des dépenses de fonctionnement réel. Le taux de réalisation est de 47 % en 2022.

Les charges exceptionnelles concernent les trop-perçus remboursés liés aux subventions perçues et une annulation de titre. Le taux de réalisation est de 100 % en 2022.

Il n'y a pas eu de **dépenses imprévues** sur 2022.

## 4.3.3- Les principales dépenses d'investissement 2022

4.3.3.1- Evolution des dépenses d'investissement



En dépenses, le taux de réalisation sur la section d'investissement, sans intégrer les restes à réaliser, est de moins de 10 %, en nette régression par rapport à 2021.

situation s'explique Cette principalement par la gestion des paiements services pour environnementaux. L'enveloppe prévisionnelle de l'annuité 1 (180 000 € au BP2022, 171 635 euros versés par AELB) à verser aux agriculteurs au regard de leur note obtenue n'a été que très peu mobilisée sur 2022, car le calcul des indicateurs sera finalisé pour février 2023, avec le paiement de l'annuité 1 complète. Seuls 3 versements d'acomptes ont eu lieu sur décembre 2022 pour 4371.47 euros.

L'enveloppe financière associée est reportée dans sa globalité sur 2023 en restes à réaliser, soit 167 263.53 euros.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

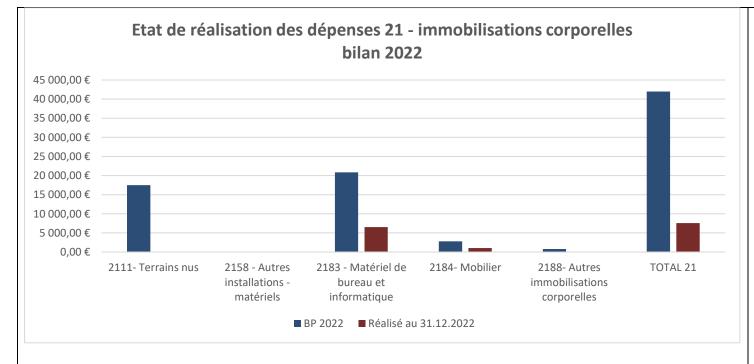
# 4.3.3.2- Etat de réalisation des principales dépenses d'investissement

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN $\epsilon$	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	BP2022	CA2022	% réalisation
20	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	1 675,60 €	2 133,20 €	4 689,00 €	2 043,11 €	44%
21	Immobilisations incorporelles	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	34 833,12 €	24 233,88 €	41 974,00 €	7 574,43 €	18%
Total des dépenses d'équipement		2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	36 508,72 €	26 367,08 €	46 663,00 €	9 617,54 €	21%
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
	Total des dépenses financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
Total	des dépenses réelles d'investissement	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	36 508,72 €	26 367,08 €	46 663,00 €	9 617,54 €	21%
40	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
45	total des opé pour compte de tiers						180 000,00 €	4 371,47 €	2%
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	180 000,00 €	4 371,47 €	2%
	TOTAL	2 860,65	10 665,60	10 477,84 €	36 508,72 €	26 367,08 €	226 663,00 €	13 989,01 €	6%
D001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	- €	- €	- €	- €	22 348,21 €	7 692,61 €	7 692,61 €	100%
							234 355,61 €	21 681,62 €	9%

Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE



2111- Les acquisitions foncières de zones humides ne se sont pas concrétisées sur 2022. L'étude de prospection foncière n'a débuté que fin 2022.

2183- Le changement du serveur informatique est toujours en perspective avec le prestataire. 3 postes informatiques plus anciens ont été remplacés et un nouveau poste a été acquis pour le nouveau technicien bocage.

Des immobilisations avaient été provisionnées sur 2022 pour la création d'un nouveau poste sur le volet PSE-accompagnement, mais cette création de poste ne sera fera pas.

Taux de réalisation 2022 :

2183 : 31 % 2184 : 38 %

TOTAL 21:18 %

Le chapitre 20 ciblait les dépenses liées à des acquisitions de logiciels, en lien avec les achats de matériels informatiques, qui se sont donc réalisées partiellement sur 2022, à hauteur de 44 %.

#### A noter:

2000 € en 2051 – concessions et 9000 € en 2183 – matériels informatiques sont affectés en restes à réaliser pour 2023, en dépenses d'investissement liées au BP2022.

# 4.3.4- Répartition des dépenses par programme d'actions menés en 2022

	BP 2022	Réalisé au 31.12.2022	%
CONTRAT TERRITORIAL	477 151,06 €	151 326,79 €	32%
VOLET MILIEUX AQUATIQUES - ZONES HUMIDES	280 519,53 €	208 256,37 €	74%
SAGE	178 027,02 €	126 671,86 €	71%
INTERREG	313 075,57 €	224 731,31 €	72%
BOCAGE	391 564,53 €	212 304,67 €	54%
VOLET MILIEUX AQUATIQUES COURS D'EAU - HORS CT	32 800,00 €	26 785,61 €	82%
TOTAL	1 673 137,71 €	950 076,62 €	57%

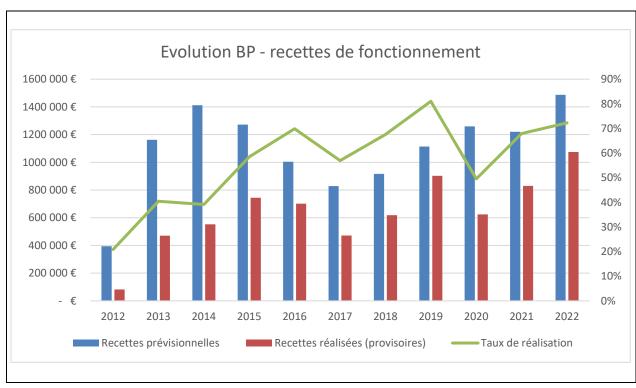
# DETAIL SUR LE CONTRAT TERRITORIAL ET LE VOLET BOCAGE

	BP 2022	Réalisé au 31.12.2022	%
CONTRAT TERRITORIAL	477 151,06 €	151 326,79 €	32%
VOLET AGRICOLE - FONCIER - PSE - Animation	112 396,58 €	78 529,58 €	70%
VOLET ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES + COMMUNICATION	18 329,20€	7 342,65 €	40%
VOLET VALO ECO	27 573,90 €	13 631,35 €	49%
VOLET TRANSVERSAL (animation communication, suivi eau)	138 851,38 €	47 451,75 €	34%
PAIEMENT PSE RIS	180 000,00€	4 371,47 €	2%

BOCAGE	391 564,53 €	212 304,67 €	54%
Prestations hors BB	88 000,00 €	16 576,71 €	19%
ANIMATION (dont communication,)	74 564,53 €	73 669,42 €	99%
REGARNISSAGE	1 500,00 €	682,69€	46%
TRAVAUX CREATION	204 500,00 €	103 700,75 €	51%
ENTRETIEN	23 000,00 €	17 675,10 €	77%

## 4.3.5- Les principales recettes de fonctionnement 2022





Le taux de réalisation sur la section de fonctionnement, en termes de recettes, est de 72 %, en légère hausse par rapport à 2021.

On constate ainsi un rattrapage sur les recettes de fonctionnement, même s'il persiste un décalage de 1 à 3 ans entre le versement des soldes de subventions et les dépenses réalisées associées.

Le traitement en interne des demandes de versement de subventions a pris également du retard pour certains dossiers 2021.

Les recettes de fonctionnement sont composées des cotisations des membres de l'EPAB et des subventions attribuées par les différents partenaires financeurs des programmes mobilisés par l'EPAB.

## Pour 2022, des rattachements de recettes de subventions ont été réalisées. Ils concernent :

- <u>Agence de l'eau Loire-Bretagne</u> : soldes d'actions liées à des décisions 2020 (restauration de zones humides) et 2021 (animation agricole et actions collectives agricoles, animation générale) 29 000 euros
- <u>Conseil régional de Bretagne</u> : solde actions 2021 SAGE et contrat de territoire 2021 22 000 euros
- <u>Conseil départemental du Finistère</u> : solde de deux dossiers déposés sur 2022 pour le volet milieux naturels 9 480 euros
- <u>Interreg QMUL</u> : solde dossier déposé pour les actions de la période du 01/07/2021 31/01/2022 : 80 000 euros
- SOIT UN TOTAL DE 140 480 euros (équivalent à 13% des recettes de fonctionnement réalisées sur 2022)

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

## 4.3.5.2- Etat de réalisation des principales recettes de fonctionnement en 2022

74- dotations et participations	BP2022	CA2022	%
74718 - Autres participations Etat	11 720,00 €	26 749,05 €	228%
7472 - Participation Régions	105 788,76 €	52 967,32 €	50%
7473 - Participation Départements	48 070,00 €	39 523,69 €	82%
74748 - Participation autres communes	3 164,38 €	3 762,00 €	119%
74758 - Participations autres groupements	381 207,17 €	280 426,77 €	74%
7477 - Participations budget communautaire et FS	150 000,00 €	99 505,87 €	66%
7478 - Participation autres organismes	663 727,43 €	512 636,49 €	77%
7488 - Autres attributions et participations	65 078,40 €	678,40 €	1%
TOTAL	1 428 756,14 €	1 016 249,59 €	71%

## ¤ Situation pour les partenaires financiers des différents programmes

### 74718- Etat

Deux conventions avaient été établies avec l'Etat sur 2020 pour l'engagement des études de pré-figuration des PSE du Ris et du Lapic, ainsi que pour compléter la baisse du taux de financement de l'AELB sur certaines lignes d'actions à partir de 2020. L'Etat a pu considérer des dépenses sur un temps plus long de réalisation, d'où un versement de cotisation supérieur au prévisionnel.

## 7472- Région Bretagne

L'EPAB est en retard dans la réalisation des demandes de versement de subventions 2021. Par ailleurs, les acomptes 2022 sur le contrat territorial n'ont pas été versés sur 2022, du fait que les accords de subventions 2022 n'ont été validés qu'en décembre 2022 par la Région Bretagne (excepté pour la partie SAGE).

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

## 7477 - Participations budget communautaire et FS : financement du programme BREIZH BOCAGE

NATURE	DATE DEPOT DDTM	TOTAL DEPENSE	PART FINANCEURS	PART EPAB	SOLDE VERSE	DATE VERST
AAP 2018 travaux 2018/2019 + Entretien 2020 HORS BVAV	14/04/2021	9 703,62 €	7 762,90 €	1 940,72 €	7 762,90 €	09/12/2022
AAP 2019- travaux 2019/2020 + passages d'entretien jusqu'en 2020 BVAV	03/03/2022	44 377,38 €	35 127,50 €	8 875,48 €	35 127,5 €	24/11/2022
AAP 2019 travaux 2019/2020 + Entretien 2020 HORS BVAV	14/04/2021	1 569,23 €	1 255,38 €	313,85 €	1 255,38 €	20/10/2022
Animation 2020	14/04/2021	32 452,99 €	22 717,09 €	9735,90 €	22 698,79 €	20/08/2022
AAP 2018- travaux 2018/2019 + passages d'entretien jusqu'en 2020 BVAV	14/04/2021	40 826,63 €	32 661,30 €	8 165,33 €	32 661,30 €	31/12/2021
TOTAL VERSEMENT 2022					99 505,87 €	CA2022
AAP 2020 - travaux 2020/2021 + Entretien 2021 BVAV	07/07/2022	57 120,86 €	45 696,69 €	11 424,17 €	En attente	
Animation 2021	02/06/2022	36 544,68 €	25 581,28 €	10 963,40 €	En attente	
TOTAL VERSEMENT EN AT 2022	TENTE – DOSS	SIERS DEPOSES 2021-	71 277,96 €	-	En attente	2023

L'EPAB a interpellé régulièrement le guichet unique concernant le retard de traitement des dossiers déposés et l'impact sur la trésorerie de l'EPAB, qui ne permettait plus de payer les prestations en cours. Le guichet unique a accepté de traiter prioritairement une partie de nos dossiers, ce qui a permis de percevoir près de 100 000 euros de subventions sur 2022, pour des dépenses engagées depuis 2018-2019.

La fin des deux années de transition du programme breizh bocage 2 était annoncée pour 2022, avec un traitement de l'ensemble des dossiers par le guichet unique avant le 31 décembre 2022. En pratique, les deux dossiers travaux 2020-2021 et animation 2021 n'ont pas encore été traités, ce qui explique la différence sur le résultat 2022.

De nouveaux dossiers seront déposés en 2023 : AAP 2021- travaux 2021/2022 + Entretien 2022 BVAV, ainsi que l'animation 2022. Les délais de traitement ne sont pas connus.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

### 7478 - Participation autres organismes

### • Programme INTERREG

Un seul versement lié à la période de dépenses 3 − 01/01/2021-30/06/2021, pour un montant de 43 333.89 € a été versé sur 2022. Le versement de 80 144.84 n'est pas encore effectif en trésorerie pour la période 4. Le montant a toutefois été rattaché sur 2022. Les délais de traitement des demandes de versement par l'Europe s'allongent en cette période de fin de projet. L'ensemble des versements est attendu pour 2023, après la clôture au 30 juin 2023.

### • Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les acomptes liés aux décisions 2022 n'ont été enclenchés que sur décembre 2022, puisque les décisions n'ont été traitées par les services de l'AELB qu'en décembre 2022. Ce retard, comme pour d'autres financeurs, a impacté sur la gestion de la trésorerie en 2022. L'EPAB doit également finaliser le dépôt d'autres demandes de subventions, qui n'ont pas été rattachées en produits sur l'exercice 2022 (dont par exemple des travaux de restauration finalisés avec les factures mandatées en fin d'année 2022).

#### 7488 - Autres attributions et participations

Ces recettes correspondent au paiement des agriculteurs engagés en PSE, pour la prestation réalisée par l'EPAB dans le cadre de la réalisation des travaux de création de talus sur leurs parcellaires, hors programme Breizh Bocage, incluant le temps d'accompagnement individuel. Une enveloppe de 64 400 euros a été provisionnée en 2022. Le traitement du dossier PSE Ris pour l'année 1 étant en cours, les avis de paiement concernant la réalisation de ces prestations n'ont pas encore été édités par l'EPAB. Tous les travaux n'ont pas été menés à terme sur 2022 : le montant des dépenses réalisées et facturées en 2022 s'élève à 16 576.71 euros. Ce même montant sera donc appelé en 2023 auprès des agriculteurs concernés.

### **¤** Situation pour les cotisations des membres de l'EPAB

Les appels à cotisation des membres de l'EPAB sont établis sur la base de clé de répartition de financement. Ces clés de répartition ont été reprécisées dans le texte de la modification des statuts de l'EPAB en septembre 2019.

Lors du vote du BP2022, les élus ont acté le versement de la cotisation en deux fois, à **80 % dès le vote du BP2022**, et 20% sur le 2ème semestre 2022, au regard des besoins. Le **2ème appel n'a pas eu lieu**, au regard du niveau de réalisation des actions.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

Collège	Membres de l'EPAB	Cotisation versée en 2022, en €, 80%	Cotisation prévisionnelle 2022 en €	Cotisation 2021 en €	Cotisation 2020 en €
Membres non	CCPCAM	62 448	78 060	59 803	63 704
producteurs	CCPCP	78 359	97 949	69 001	91 895
d'eau	Douarnenez Communauté	99 007	123 759	96 938	116 744
	QBO*	15 754,75	34 361	-	-
	Beuzec Cap Sizun	3 762	4 703	3 960	4 819
	CdC Cap Sizun - Pointe du Raz*	-	-		
	CCHPB*	2073,02	2 355	-	-
Membres	CCPCAM	10 333	12 917	9 104	8 481
producteurs	ССРСР	2 488	3 110	2 184	2 068
d'eau	QBO	228	285	301	382
	Douarnenez Communauté	9 736	12 170	8 486	8 167
TOTAL		284 188,77	369 669 €	249 777 €	296 260 €

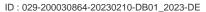
<sup>\*</sup> Futurs membres potentiels de l'EPAB, en attente de la validation des statuts par arrêté préfectoral

## ¤ Situation pour les cotisations des non membres de l'EPAB, en attente de la validation des statuts modifiés de l'EPAB

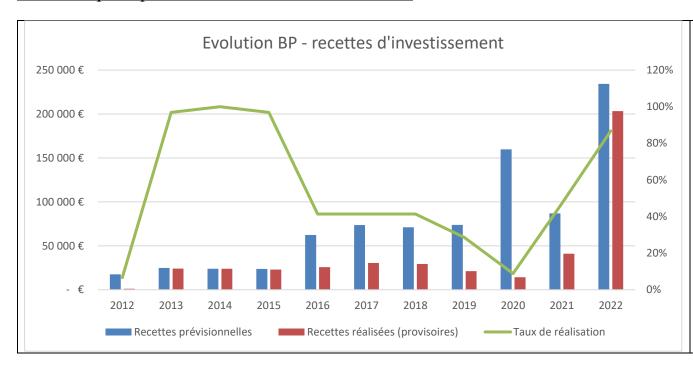
Pour ces EPCI, des accords sont établis afin de permettre le financement des actions, en tant que non membres, au coup par coup.

Le versement 2022 de QBO correspond au versement de la participation aux travaux de restauration de la continuité écologique sur le Moulin du Len. Un accord est en cours de validation concernant la participation sur les travaux Breizh bocage. Les modalités de participations sur certaines actions (étude bactério Ris, réalisation accompagnements DPR2 de 2021 restent à formaliser par convention, du fait du retard de validation des statuts modifiés de l'EPAB, qui aurait permis un appel à cotisation plutôt que l'établissement d'un accord financier).

Le versement de la CCHPB correspond au solde de la participation pour les travaux de restauration du bocage et leur entretien réalisés sur la commune de Gourlizon.



# 4.3.6- Les principales recettes d'investissement 2022



Le taux de réalisation sur la section d'investissement, en termes de recettes, est de 87 %, en nette augmentation par rapport à 2021.

Cette situation nouvelle s'explique par le versement par l'agence de l'eau de l'enveloppe financière prévisionnelle couvrant la rémunération de l'annuité 1 des agriculteurs engagés en PSE du Ris. Cette recette s'élève à 171 635 euros (180 000 euros inscrits au BP2022).

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €	BP2022	CA2022	RAR2022	%
		10.012.00.0	2 020 74 0	1 201 46 0	réalisation
13	Subventions d'investissement	10 812,00 €	3 930,54 €		49%
1323	sub. Non transférable départements	5 312,00 €	3 930,54 €	1 381,46 €	100%
1328	autres subv. D'équipements non transf.	5 500,00 €	- €	- €	0%
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	536,17 €	- €	
	Total des recettes d'équipement	10 812,00 €	4 466,71 €	1 381,46 €	54%
10	Dotations, fonds divers et réserves hors 1068	4 800,00 €	4 828,19 €		101%
10222	FCTVA	4 800,00 €	4 828,19 €	- €	101%
138	Autres subvinvest non transf.	4 400,00 €	- €	- €	0%
1387	sub non trans budget communautaire FS	4 400,00 €	- €	- €	0%
	Total des recettes financières	9 200,00 €	4 828,19 €		52%
45821	45821	180 000,00 €	171 635,00 €		95%
45	total des opé pour compte de tiers	180 000,00 €	171 635,00 €		95%
Т	otal des recettes réelles d'investissement	200 012,00 €	180 929,90 €	1 381,46 €	91%
21	Virement de la section de fonctionnement	11 996,36 €			0%
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 268,64 €	12 268,64 €		100%
28	Amortissements des immobilisations				
Т	otal des recettes d'ordre d'investissement	24 265,00 €	12 268,64 €	- €	51%
	TOTAL	224 277,00 €	193 198,54 €	1 381,46 €	87%
R001	Solde d'exécution positif reporté n-1	10 078,61 €	10 078,61 €		100%
	TOTAL AVEC REPORT	234 355,61 €	203 277,15 €	1 381,46 €	87%

Les recettes d'investissement sont liées aux subventions sur les acquisitions de zones humides (comptes 13 - CD29 et AELB). Le RAR correspond au versement du solde d'une décision CD29.

La gestion financière du PSE est faite sur des comptes d'opérations pour compte de tiers 45821 (AELB).

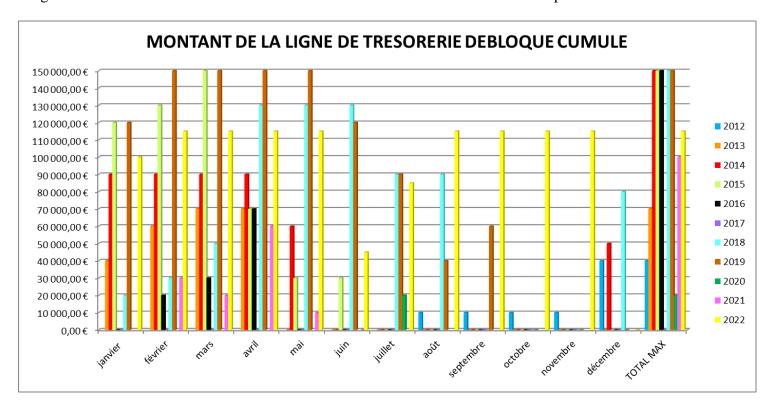
Les amortissements (28) représentent 12 268.64 euros sur 2022. Le FCTVA (10222) versé en 2022 est de 4828.19 euros.

Le compte 21 représente le versement des trop-perçus par les notaires dans le cadre des acquisitions de zones humides.

# 4.3.7- Ligne de trésorerie

Dès le démarrage de l'EPAB en 2012, il a été nécessaire de contractualiser avec un organisme bancaire, afin de disposer d'une ligne de trésorerie, dans l'attente des versements des cotisations des membres et des subventions des partenaires financiers.

Une ligne de trésorerie a été ouverte en 2022, avec ARKEA, pour un plafond maximum autorisé de 115 000 euros, pour la période du 30 janvier 2022 au 30 janvier 2023. Le coût de la commission d'engagement est de 287.50 €. Le taux accordé est basé sur l'index TI3 M+0.30% de marge. La ligne de trésorerie a entraîné des intérêts à hauteur de 389.42 euros au total sur la période du 01/01/2022 au 30/09/2022.



5 déblocages ont eu lieu sur l'année 2022, en janvier, février, juin, juillet et août. Un seul remboursement de 80 000.00 euros a pu être effectué en juin, puis le remboursement total de la ligne le 15/12/2022.

L'année 2022 aura été une année très tendue au niveau de la trésorerie, du fait du retard de versement sur certains programmes, le versement des acomptes 2022 tardifs par les partenaires, ainsi que la cotisation de la CCPCAM.

Une nouvelle consultation a été engagée pour 2023, sur une base de 150 000 euros. Un seul organisme a fait une proposition à 130 000.00 euros (ARKEA). Un établissement ne souhaitait pas faire de proposition supérieure à 50 000.00 euros (Crédit Agricole), et la Banque postale n'a pas donné suite. La trésorerie étant positive en ce début d'année (150 000.00 euros), la nouvelle ligne de 130 000.00 euros souscrite ne devrait pas être utilisée ce 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

# 5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2023 ET PERSPECTIVES

# 5.1- Les grands axes d'intervention de l'EPAB sur 2023

Comme les années précédentes, les orientations budgétaires sont liées aux programmes d'actions portés par l'EPAB, en réponse aux enjeux identifiés dans le SAGE.

Les principales thématiques sur 2023 seront :

- La mise en œuvre de l'année 2023 du contrat territorial 2022-2024, incluant l'accompagnement du programme de mesures de l'arrêté préfectoral ZSCE sur le territoire algues vertes de la baie de Douarnenez
- L'animation du SAGE, avec l'élaboration du tableau de bord du SAGE de la baie de Douarnenez
- Le déploiement de la stratégie zones humides et infrastructures agro-environnementales
- La mise en œuvre du programme Breizh bocage et la définition d'une nouvelle stratégie 2023-2027
- La finalisation des actions et la clôture au 30 juin 2023 du projet INTERREG 3
- La communication.

En cohérence avec les dépôts de demande de subventions auprès des partenaires pour 2023, tels que visés par :

- délibération 22-2022 du comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour Breizh bocage
- délibérations 27 et 30-2022 du comité syndical du 16 décembre 2022 pour le CT et le SAGE,

les orientations budgétaires se calquent sur ces programmes d'actions.

Le programme sera présenté en commission locale de l'eau en 2023.

## 1- LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2017. Le territoire est donc en phase de mise en œuvre du SAGE. Pour ce faire, différentes actions sont prévues en 2023 :

#### - L'ANIMATION GENERALE DU SAGE

- o la **coordination du SAGE**, avec l'animation de la commission locale de l'eau et le suivi de la mise en œuvre du SAGE, incluant deux postes (0.6 ETP coordination et 0.50 ETP secrétariat/comptabilité de la structure porteuse EPAB), ainsi que des frais de fonctionnement (base de 12 000 €/ETP, revalorisée par AELB en 2023)
- o la réalisation du tableau de bord du SAGE (0.5 ETP)
- o les frais de fonctionnement de la CLE (forfait 10 000 € AELB à 70 %)

#### - LA COMMUNICATION

- Refonte du site web (prestation consultation en cours d'analyse)
- Coordination de la communication (0,15 ETP)
  - Assurer le suivi de la prestation du site web, actualiser le contenu du site
  - Appuyer à la mise en forme du tableau de bord du SAGE
  - Assurer des interventions ponctuelles auprès des scolaires et du grand public
  - Valoriser les 10 ans d'expériences de l'EPAB et de la CLE, en donnant du sens aux nouvelles perspectives sur le territoire

# - LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU, PARTIE SAGE

- o L'animation thématique (0.15 ETP)
  - suivre et analyser la qualité de l'eau sur les phytosanitaires
  - accompagner les communes ayant eu une dégradation ponctuelle de la qualité de leurs eaux de baignade à l'échelle de la baie, dans la gestion de leur profil eau de baignade, ainsi que par rapport à des problèmes d'érosion. Orienter pour la mise en œuvre d'opérations techniques au regard de l'issue des besoins identifiés lors des réunions communales (Breizh bocage, ...)
- O Les analyses sur les molécules issues de produits phytosanitaires, sur 3 cours d'eau, 10 prélèvements par an par cours d'eau, par temps de pluie

# - LA REALISATION DE DPR2 (SELON BESOIN)

 Accompagnement de la prévention des pollutions bactériologiques, sur le Porlous, en fonction des besoins et priorités identifiés dans le profil eau de baignade (selon les moyens internes disponibles sur 2023)

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

#### - PRESTATION SIG

L'EPAB ne dispose pas de compétence affirmée en géomatique en interne. De nombreuses cartographies associées à des tables de données ont été créées par les différents services, sans une méthodologie partagée et rigoureuse dans le temps. Afin d'éviter de perdre des données importantes et sécuriser leur traitement et leur actualisation, il est prévu de réaliser un marché pour une prestation de conseil, intégrant :

- ➤ la structuration du SIG et l'organisation du traitement de données cartographiques réalisées par les services de l'EPAB
- > 1'établissement d'un guide de procédure à suivre par les agents de l'EPAB pour une bonne administration du SIG

# - PARTICIPATION ET SUIVI DU PROGRAMME GREENSEAS : « ADAPTATION DES SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES COTIERS VULNERABLES A L'EUTROPHISATION » PAR LA COORDINATRICE DU SAGE ET IMPLICATION DES AGENTS DE L'EPAB

Ce projet de recherche se déroulera de 2023 à 2026. Il vise à soutenir la prise en charge du problème d'eutrophisation par les parties prenantes et les institutions, en traitant du cas de la Bretagne et de ses marées vertes. Les connaissances scientifiques à produire seront reconsidérer pour accompagner les territoires touchés. Ces recherches seront intégratives, elles prendront en compte les processus hydrologiques, biogéochimiques et écologiques en jeu, mais vont aussi considérer des vécus de l'eutrophisation, la richesse des savoirs professionnels et militants constitués au cours du temps des politiques de la gestion des pollutions diffuses, ainsi que l'accélération des changements globaux touchant les milieux côtiers. Ainsi, GREENSEAS va s'attacher reconstituer les adaptations passées et présentes des systèmes côtiers exposés de longue date à l'eutrophisation, et les voies de leur évolution vers des trajectoires futures plus soutenables et équitables. La baie de Douarnenez est le territoire de référence de ce travail.

### 2- L'ELABORATION DE L'ATLAS SOCIO-CULTUREL DU LAPIC

Ce programme fait l'objet d'un financement indépendant du contrat territorial et du SAGE, par la Région Bretagne. Il se lancera en 2023 pour 2 ans. 0.15 ETP en régie au sein de l'EPAB y sont affectés, associés à des prestations et frais pour mener à bien le projet avec les acteurs locaux.

## 3- MISE EN ŒUVRE DE L'ANNNEE 2023 DU CONTRAT TERRITORIAL 2022-2024 : LUTTE CONTRE LES MAREES VERTES

#### - LA COORDINATION GENERALE

o la **coordination du contrat** par la coordinatrice du SAGE (0.40 ETP) et 0.50 ETP affectés au secrétariat/comptabilité de la structure et frais de fonctionnement associés

#### - LA COMMUNICATION

o Communication générale (0.30 ETP)

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

- Définir la stratégie de communication de l'EPAB et la mettre en oeuvre
- Développer et assurer des actions de communication ciblées, en s'appuyant sur les 10 ans d'expériences de l'EPAB et de la CLE
- Mettre en place les conditions du partage d'informations entre les différents acteurs du cycle de l'eau du territoire et les membres de l'EPAB
- Organiser la réalisation de différents supports de communication (vidéos, photographies, oriflammes, ...) et appuyer l'équipe dans la production d'outils de communication
- o Communication agricole (lettres agricoles, ...)

#### - LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

- o L'animation du suivi eau : 0.50 ETP et frais de fonctionnement associés
- Les analyses d'eau
  - suivre l'évolution de la qualité de l'eau des 21 cours d'eau sur le paramètre nitrates
  - suivre la qualité de l'eau (nitrates) sur le bassin versant du Porlous (report 2022)
- O Les mesures de débit, avec la maintenance des deux stations de jaugeage du territoire et l'actualisation des courbes de tarage (évolution des modalités de gestion des stations à discuter avec la DREAL)

Ces suivis incluent les prélèvements sur le terrain par le technicien et les analyses d'eau par un laboratoire agréé. L'interprétation et la synthèse des résultats, la mise en forme des données, leur bancarisation, la communication sur ces données, sont assurés par le technicien en charge du suivi de la qualité de l'eau.

#### - L'ANIMATION AGRICOLE ET FONCIER - ACTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

- o La coordination agricole (0.67 ETP), incluant l'animation du PAEC 2023-2027, les dossiers d'aides à l'investissement, et l'accompagnement de la démarche engagée sur la protection du captage prioritaire de Kergaoulédan (Douarnenez communauté)
- o La communication agricole
- o L'animation foncière
- o Les actions collectives agricoles
- O La réalisation d'accompagnements individuels dans le cadre du dispositif régional : diagnostics et conseils individuels (demande d'agréments en cours pour 5 agents de l'EPAB)
- o L'animation du PSE Ris et du PSE Lapic-Stalas-Kergaoulédan (30 dossiers) 0.4 ETP
- L'animation et la mise en œuvre d'actions pour la valorisation économique des produits agricoles locaux 0.2 ETP

A NOTER : la DDTM29 a organisé le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la coordination des accompagnements individuels du dispositif régional, ainsi que celle des chantiers collectifs à la CRAB. Le temps de 0.67 ETP pour l'EPAB tient compte de ce transfert.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

#### - LA CONNAISSANCE ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

- O L'animation de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur les zones humides validée en 2022 (1 ETP), avec la gestion administrative, un stagiaire (0.25 ETP)
- o La concertation avec les riverains de sites prioritaires et la recherche de synergies entre acteurs
- O La restauration de zones humides non fonctionnelles et la réalisation de travaux correctifs sur les sites réhabilités selon les besoins
- o L'évaluation des travaux de réhabilitation des zones humides
- O L'établissement de plans de gestion des zones humides et leur mise en œuvre
- O Une mission d'assistance pour l'acquisition foncière de zones humides
- o L'acquisition foncière et ses frais annexes, en appui à la restauration des zones humides
- o La communication ciblée, pour valoriser et promouvoir les actions sur les zones humides engagées par l'EPAB.
- o Accompagner les communes et EPCI dans leurs projets en lien avec les rivières et les zones humides (voirie, AEP, urbanisme, etc.)

## 4- RESTAURATION DES RIVIERES

- ASSURER LE SUIVI A MOYEN TERME DES DIFFERENTES OPERATIONS DE RESTAURATIONS DE RIVIERES REALISEES DEPUIS 2018:
  - O Réaliser une observation régulière de l'évolution des aménagements réalisés (Lestrevet, ancien étang de Plonévez-Porzay, Moulin du Len (Ris) ouvrages du Lapic et affluents, ouvrage de Dourigou sur le Stalas)
- ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET EPCI DANS LEURS PROJETS EN LIEN AVEC LES RIVIERES (VOIRIE, AEP, URBANISME, ETC.)

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

#### 5- ANIMATION ET TRAVAUX BOCAGE

#### - ANIMATION ET REALISATION DES TRAVAUX

Cf délibérations 27 – 28 – 29 – 2022 du CS 16.12.2022 + 18-2022 du CS 01.07.2022 pour le volet Breizh bocage

- o L'animation Breizh bocage (1,6 ETP), des prestations de formation et de réalisation de documents de communication.
- O L'accompagnement de la structuration des filières de valorisation du bois de bocage
- o L'animation des MAEC bocage du nouveau PAEC 2023-2027
- O L'accompagnement auprès des agriculteurs volontaires du territoire, avec un ciblage sur les zones prioritaires de la ZSCE et chez les agriculteurs engagés en PSE (dispositif régional d'accompagnement mobilisé)
- o Les travaux de création du bocage et leur suivi (marché public)
- o L'animation auprès de Douarnenez communauté, dans le cadre de la protection des captages
- o L'animation auprès de la commune de Telgruc/Mer, par rapport aux problèmes d'érosion
- o L'animation à la demande pour la mise en place du « plan arbres » du Département du Finistère

## 6- PROGRAMME INTERREG

Ce programme est décomposé en différents modules de travail :

- comprendre la pollution par les plastiques de la source a la mer
- recycler et réduire la pollution par les plastiques
- provoquer les changements de comportements de l'utilisation à la fin de vie des plastiques

Le programme d'actions 2023 se finalisera au 31 mars 2023. La clôture administrative du projet aura lieu le 30 juin 2023. L'Europe finance à 69 % ce programme. La demande de subvention initiale est toujours en vigueur.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# 5.2- Les évolutions liées aux ressources humaines

Concernant l'effectif de l'équipe, deux recrutements sont programmés sur 2023 et proposés au comité syndical du 10 février 2023. Le bureau de l'EPAB propose la **création de deux contrats de projets**, pour mener à bien les missions suivantes, sur la période 2023-2024 :

- Chargé de mission eau et observatoire du SAGE, 1 ETP (temps complet), H/F
- Chargé de mission communication, 0.7 ETP (temps non complet), H/F

Les autres points d'attention sur les ressources humaines pour 2023 :

- Revalorisation salariale à considérer sous réserve d'une ré-évaluation du point d'indice par l'Etat pour la FPT
- Ré-évaluation de la participation à la prévoyance
- Poursuite de l'attribution de chèques-cadeaux pour Noël 2023 à définir
- Actualisation du document unique avec le CDG29 (non réalisé en 2022)

# 5.3- Prévisions budgétaires 2023

☐ Les dépenses prévisionnelles ventilées par programme d'actions 2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

		Montant			
	BP2022 - arrondi	prévisionnel 2023	% SUBVENTION	% SOLDE A CHARGE	Evolution 2022-2023
CONTRAT TERRITORIAL	478 000,00 €	585 700,00 €			
VOLET AGRICOLE - FONCIER - PSE - Animation		101 700,00 €			
Coordination agricole 0,7 ETP + PSE 0,4 ETP		60 200,00 €	80%	20%	
Accompagnement individuel 0,4 ETP + 0,1 ETP + 0,25 ETP		41 500,00 €	100%	0%	Prise en charge 100 % AELB et Etat
VOLET ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES + COMMUNICATION		30 000,00 €			
Actions collectives agricoles		25 000,00 €	70%	30%	
Communication agricole		5 000,00 €	80%	20%	
VOLET VALO ECO		25 500,00 €	80%	20%	passage à 0,2 ETP + prestations
VOLET TRANSVERSAL (animation 1,7 ETP, communication, suivi eau)		128 500,00 €	70-80%	20-30%	animation 80%, analyses 70%, communication 80%
PAIEMENT PSE RIS		150 000,00 €	-	-	opérations pour tiers - investissement
PAIEMENT PSE LSK		150 000,00 €	-	-	opérations pour tiers - investissement
VOLET MILIEUX AQUATIQUES - ZONES HUMIDES	281 000,00 €	252 550,00 €			
					1 ETP avec stagiaire + 1 site de restauration sur DZCO +
				20%, sauf pour	travaux ajustements sur sites réhabilités, 3000 € pour
Animation, communication, travaux et suivis		153 200,00 €	80%	gestion à 100%	gestion, non financés
Acquisition foncière		41 500,00 €	80%	20%	prospective en attente, avec frais bornage et notariés
Etude prospection foncière		57 500,00 €	80%	20%	2ème tranche + solde tranche 1 2022 non payé sur CA2022
Impôts fonciers		350,00€	80%	20%	
SAGE	178 000,00 €	161 000,00 €			
					0,5 ETP tableau de bord, passage à 0,6 ETP coordinatrice
COORDINATION, SECRETARIAT ET ELUS, SERVEUR		123 000,00 €	58%	42%	SAGE, 0,5 ETP fonction support
COMMUNICATION (animation + prestation)		25 000,00 €	80%	20%	0,15 ETP communication
SUIVI EAU (phyto + animation)		13 000,00 €	70%	30%	0,15 ETP suivi eau sage
ATLAS SOCIO-CULTUREL DU LAPIC	- €	33 500,00 €	70%	30%	NOUVEAU

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

INTERREG	313 000,00 €	139 650,00 €			6 mois - fin du projet au 30/06/2023
I1- Frais personnel		39 700,00 €	69%	31%	
12- Frais structure		6 000,00€	69%	31%	
I3- Frais déplacement		5 300,00 €	69%	31%	
I4- Prestations		81 900,00 €	69%	31%	
I5- Equipements		750,00€	69%	31%	
I6- Rémunération chef de file		6 000,00 €	0%	100%	
BOCAGE	392 000,00 €	327 810,00 €			
Prestations hors BB		101 100,00€	-	-	Report travaux DZCO, ajout PSE LSK en plus PSE RIS
ANIMATION (dont communication, formation)		79 500,00 €	70%	30%	forfait horaire 30,89 €/h, tous frais compris, 1,6 etp
REGARNISSAGE		2 000,00 €	0%	100%	
TRAVAUX CREATION		115 210,00 €	80%	20%	
ENTRETIEN		30 000,00 €	80%	20%	
VOLET MILIEUX AQUATIQUES COURS D'EAU - HORS CT	32 800,00 €	- €			
TRAVAUX ET ANIMATION		- €			pas de nouveau projet, non prioritaire
AUTRES	15 000,00 €	27 000,00 €			
Prestation archivage	- €	12 000,00 €	0%	100%	
Etude SIG	15 000,00€	15 000,00 €	0%	0%	à confirmer participation Région 30 % ?
TOTAL	1 282 800,00 €	1 527 210,00 €			

## Les orientations budgétaires 2023 s'élèvent à un peu plus de 1,5 millions d'euros, en fonctionnement et investissement.

Au sein de ces orientations, le volet agricole prend de l'ampleur en montant par rapport à 2022 :

- Les opérations pour tiers augmentent (+ 300 000 euros), mais sont associées à une opération neutre, et donc sans solde à charge pour l'EPAB et ses membres.
- Les accompagnements individuels se renforcent, ces temps étant financés à 100 % sous forme de conseils ou diagnostics, alors que précédemment, ces temps d'animation présentaient un solde à charge de 20 % pour l'EPAB.
- Les actions agricoles se renforcent en réalisation pour accompagner au mieux les besoins des agriculteurs sur le nouveau contrat territorial 2022-2023.

Sur le programme Breizh bocage, les 101 000 euros sont une dépense qui sera financé par les tiers concernés, sans reste à charge pour l'EPAB.

Le volet restauration zones humides inclut moins de travaux (sur Douarnenez communauté pour 2023), mais le déploiement de l'étude de prospection foncière avec en perspective des acquisitions foncières.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

Le projet interreg sur la prévention de la pollution de la pollution plastique arrive à échéance opérationnelle le 31 mars 2023, d'où un montant de dépenses en forte régression.

L'atlas socio-culturel est une nouveauté 2023.

Une prestation d'archivage est proposée pour 2023, afin de trier et classer les documents au sein de l'EPAB, après 10 ans d'existence.

# **VENTILATION DES DEPENSES**

MISSIONS	Dépense prévisionnelle	%
SAGE	161 000 €	11 %
CONTRAT TERRITORIAL 2023	585 700 €	38 %
VOLET MA - ZONES HUMIDES	252 550 €	17 %
BREIZH BOCAGE	327 810 €	22 %
ATLAS	33 500 €	2%
Interreg	139 650 €	9 %
Autres frais	27 000 €	2 %
TOTAL provisoire	1 527 210 €	100%

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# ☐ Les financements du programme d'actions 2023

Le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) s'applique. La Région Bretagne et le Département du Finistère ont acté de nouvelles modalités de financement sur les programmes liés à l'eau lors de leurs commissions permanentes en 2022. L'Etat et l'AELB ont renforcé leur accompagnement financier dans le dispositif régional d'accompagnements individuels, en couvrant le financement à 100 %. Chaque ligne d'actions est financée au maximum par deux financeurs.

#### ☐ Les cotisations 2023

Les cotisations 2023 devraient s'établir à un niveau similaire par rapport à 2022, puisqu'il y aura des reports de cotisations sur certaines actions, et des financements à 100 % sur certaines actions agricoles, sans impact pour l'EPAB. L'objectif est de rester stable dans les montants des cotisations des membres.

Des accords de financement sur la programmation 2023 devront être à nouveau établis avec les EPCI en attente d'adhésion des statuts (QBO et CCHPB), en espérant que cette situation se règle sur 2023 par la décision attendue de 2 EPCI (CCPCAM et CCCSPR) sur les statuts modifiés et le transfert de compétences vers l'EPAB.

# 6- CONCLUSION

L'année 2023 devra composer avec le contexte d'inflation des prix de l'énergie et des matériaux/fournitures, qui impactent les capacités financières des EPCI membres de l'EPAB.

La programmation 2023 sera modulée au regard du retour définitif des partenaires financiers sur la demande de subvention 2023 déposée en décembre 2022.

Les enjeux liés au plan algues vertes sont forts. Le contrat territorial débute sa 2ème année sur 3, alors que la 1ère n'a pas permis d'être suffisamment opérationnel sur le volet agricole 2022 notamment.

La mise en œuvre du programme de mesures ZSCE sur le territoire reste à préciser : liste d'agriculteurs concernée à établir par la DDTM29, mobilisation des agriculteurs, ... Cette situation pourrait avoir un impact sur les moyens humains à mobiliser sur 2023.

Concernant les effectifs, la réorganisation des services va s'opérer avec deux nouveaux recrutements et deux fins de contrat liés à la fin du programme Interreg.

# **ANNEXES**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

ffiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

# **ANNEXE 1**

#### COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

### □ COLLEGE DES NON PRODUCTEURS-PRELEVEURS D'EAU POTABLE

- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : Mme Gaëlle VIGOUROUX, M. Laurent GUILLON, M. Yves LE MOIGNE
- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP): M. Joël BLAIZE, M. Paul DIVANAC'H, M. Didier PLANTE
- Pour Douarnenez communauté: Mme Katell CHANTREAU, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Jocelyne POITEVIN
- Pour la commune de Beuzec Cap Sizun : M. Jean-Pierre LE BRAS

#### □ COLLEGE DES PRODUCTEURS-PRELEVEURS D'EAU POTABLE

- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : M. Henri LE PAPE
- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : Mme Annie KERHASCOET
- Pour Douarnenez communauté : M. Hugues TUPIN
- Pour Quimper Bretagne Occidentale (QBO): M. Jean-Paul COZIEN

## Les élus désignés pour siéger au bureau de l'EPAB sont :

- Pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : M. Joël BLAIZE (Président)
- Pour Douarnenez communauté : M. Hugues TUPIN (1er vice-président)
- Pour la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) : Mme Gaëlle VIGOUROUX (2ème vice-présidente)
- Pour la commune de Beuzec Cap Sizun : M. Jean-Pierre LE BRAS (3ème vice-président)
- Pour Quimper Bretagne Occidentale (QBO): M. Jean-Paul COZIEN

# ANNEXE 2

# HISTORIQUE DES DECISIONS DES EPCI POUR LA VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPAB VALIDES EN COMITE SYNDICAL EN SEPTEMBRE 2019

#### **SITUATION FIN 2019**

- ➤ QBO a délibéré favorablement pour son adhésion au sein du collège des non producteurs d'eau le 5 décembre 2019, avec un transfert des compétences hors PI (item 5).
- ➤ La CCHPB a également délibéré favorablement pour son adhésion au sein du collège des non producteurs d'eau le 6 décembre 2019, avec un transfert des compétences hors PI (item 5).
- Douarnenez communauté avait délibéré favorablement en décembre 2019, ainsi que la CCCSPR en septembre 2019. Toutefois, ces deux délibérations ont été rejetées par la Préfecture du Finistère.

En fin d'année 2019, la Préfecture du Finistère a indiqué qu'elle demandait à 3 EPCI de préciser la rédaction de leurs statuts sur l'exercice des compétences liées aux items 4, 6, 11, 12, en reprenant textuellement ces items dans leurs documents, et non une formulation générale, afin de pouvoir les transférer à l'EPAB. Douarnenez communauté, CCCSPR, CCPCAM ont été concernés par cette demande de la Préfecture.

Une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture et le directeur du service du contrôle de légalité avec le Président et Vices-Présidents de l'EPAB a eu lieu le 28 février 2020, pour tenter de trouver un « aménagement provisoire » de l'arrêté, et ne pas pénaliser l'adhésion de deux EPCI (QBO et CCHPB), qui intègrent le collège des producteurs d'eau, et pour qui leurs statuts sont conformes. La Préfecture est restée ferme dans sa demande de « régularisation » des statuts de tous les EPCI avant de pouvoir envisager l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de l'EPAB.

2020 a constitué une année « particulière », au regard :

- De la crise sanitaire liée au COVID-19, empêchant une activité « normale » des EPCI
- Des élections municipales, prévues en mars 2020, qui ont été retardées, ce qui a repoussé l'installation des conseils communautaires des EPCI à l'été 2020.

#### **SITUATION FIN 2020**

> Douarnenez communauté a délibéré sur la modification de ses statuts et le transfert des compétences hors PI (item 5) à l'EPAB le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE

#### Au cours de 2021:

- la CCPCAM avait engagé un travail en régie, en associant l'EPAB et l'EPAGA, pour redéfinir leurs statuts et s'assurer de l'impact du transfert de compétences, en particulier sur la PI, aux syndicats mixtes. Une réunion technique avait eu lieu en janvier 2021. La finalisation de la modification des statuts était envisagée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022, avec transfert des compétences à l'EPAB sans la PI.
- une intervention de l'EPAB en bureau de la CCCSPR a eu lieu le 8 janvier 2021, afin de présenter à la nouvelle équipe d'élus le syndicat EPAB, ses missions au regard des items de l'article L211-7 du CE, les actions menées, les possibilités de transfert à l'EPAB ... Cette rencontre devait permettre d'engager concrètement le travail sur la rédaction des statuts de l'EPCI sur 2021. Les élus n'ont pas donné une issue favorable pour engager ce travail. La directrice de l'EPAB a transmis les éléments à nouveau en octobre au nouveau DGS de la CCCSPR. Le Président de l'EPAB avait relancé le 9 décembre 2021 le Président de la CCCSPR.

## **SITUATION FIN 2022**

- ➤ La CCPCAM a finalement décidé d'attendre la finalisation de l'étude engagée en 2022 sur la PI submersion marine et érosion du trait de côte pour entreprendre la modification globale de ses statuts. La décision sur les modalités de transfert devrait être prise d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- ➤ Une rencontre entre les services EPAB et CCCSPR a eu lieu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 sur les modalités d'adhésion et de transfert de compétences à l'EPAB. La révision des statuts validée le 30/06/2022 par la CCCSPR ne concerne que les items de la GEMAPI. Les items facultatifs restent à discuter sur 2023.

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le



ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE



# **ANNEXE 3**

Détail sur le programme interreg – bilan 2022 – orientations 2023

#### 6- PROGRAMME INTERREG

L'année 2022 a permis de poursuivre et valider certaines actions débutées en 2021 et de lancer de nouvelles actions à terminer avant la fin du projet. Cette année a été plus simple pour la mise en œuvre des actions, du fait des contacts initiés en 2021, mais a été marqué par de nombreuses difficultés pour les tests de dispositifs. L'EPAB se place ainsi en tant que référence pour des retours d'expérience intéressants pour d'autres collectivités.

#### Résumé des actions :

Sur le module technique 1, comprendre la pollution plastique, les campagnes de prélèvements trimestrielles et d'investigation ont pu être réalisées, avec 2 campagnes d'investigation et 5 points annulés sur la campagne trimestrielle de septembre à cause du manque de débit sur les cours d'eau. L'analyse et l'interprétation des résultats est en cours pour 2023.

Sur le T2, 81 cendriers de ville ont été installés dans 6 communes. 1 nouveau filet de rétention des macrodéchets a été installé sur le port de Tréboul à Douarnenez.

Sur le T3, 35 animations réalisées pendant l'été lors du No Plastic tour (plus de 1200 personnes sensibilisées), un atelier technique réalisé le 8 juin à l'occasion de la journée des Océans avec les élus, agents et associations du territoire, un total de 343 élèves pendant l'année 2021/2022 avec 24 actions de sensibilisation dans 8 écoles différentes de 7 villes différentes en baie de Douarnenez.

#### WPT1 : Comprendre la pollution plastique

Il était prévu en 2022, 4 campagnes trimestrielles et 12 campagnes mensuelles, ainsi qu'un quadrillage du terrain pour repérer des sources potentielles de pollution et une prestation de dépollution éventuelle.

Trois campagnes trimestrielles ont ainsi pu être réalisées sur l'année 2022. LABOCEA n'avait pas la capacité d'analyser les échantillons et traiter les données d'une quatrième campagne dans le temps imparti du projet, nous n'avons donc pas réalisé la dernière campagne en hiver 2022.

	Campagne trimestrielle 1	Campagne trimestrielle 2	Campagne trimestrielle 3
Code	Juillet 2021	Avril 2022	Septembre 2022
TZ01	07/07/2021	20/04/2022	Pas de prélèvement (pas de débit)
AR02	07/07/2021	20/04/2022	28/09/2022
AR03	07/07/2021	20/04/2022	28/09/2022
PZ04	07/07/2021	20/04/2022	28/09/2022
LT05	07/07/2021	20/04/2022	Pas de prélèvement (pas de débit)
КО06	06/07/2021	21/04/2022	29/09/2022
КО07	06/07/2021	21/04/2022	Pas de prélèvement (pas de débit)



LC08	06/07/2021	21/04/2022	29/09/2022
LC09	06/07/2021	21/04/2022	29/09/2022
LC10	06/07/2021	21/04/2022	Pas de prélèvement (pas de débit)
TN11	06/07/2021	21/04/2022	Pas de prélèvement (pas de débit)
RS12	05/05/2021	19/04/2022	27/09/2022
RS13	05/05/2021	19/04/2022	27/09/2022
PY14	05/05/2021	19/04/2022	27/09/2022
SS15	05/05/2021	19/04/2022	27/09/2022
KN16	05/05/2021	19/04/2022	27/09/2022

Par ailleurs, lors de la campagne de septembre, de nombreux cours d'eau n'avait pas assez de débit pour pouvoir réaliser les prélèvements du fait de la sécheresse de l'été. Toutefois, les résultats de cette campagne nous donneront des données intéressantes de concentration de microplastiques lors de période sèche.

36 prélèvements ont par ailleurs été réalisés lors des campagnes mensuelles sur 8 cours d'eau de la baie de Douarnenez. 3 campagnes mensuelles n'ont pas pu être réalisées par manque de débit et pour des raisons de temps d'analyse (pour la campagne de décembre).

L'EPAB a également participé aux différentes réunions mensuelles T1, et aux réunions concernant le SIG, afin de connaître les besoins de partenaires en données cartographiques sur le territoire de la baie de Douarnenez. La carte des zones à risque de pollution plastique sur le territoire du projet est en train d'être finalisée grâce aux données microplastiques et aux observations sur le terrain.

#### En 2023 :

- Finalisation de l'analyse des résultats avec production de cartographie et graphiques.
- Réalisation d'un rapport final avec contextualisation et données analysées par bassin versant.
- Organisation d'une réunion de restitution.

### **WPT2**: Réduire et recycler la pollution plastique

 Observatoire des déchets issus des réseaux d'eaux pluviales (test de filets de rétention à macrodéchets aux exutoires)

Voici les différentes actions réalisées en 2022 :

- Organisation des levées de filet.
- Tri et caractérisation des déchets suivant le protocole OSPAR.
- Gestion des problèmes sur les filets : Installation d'un nouveau cadran sur le filet du Rosmeur le 22/08/2022.
- Installation d'un nouveau filet à Tréboul le 13/07/2022.
- Design pour les panneaux de communication finalisé, dépôt d'un dossier pour les panneaux auprès de l'ABF. Refus de l'ABF.



- Un exutoire a été choisi pour l'installation d'un filet dans la ville de Plonévez-Porzay. Cette installation nécessite des travaux de maçonnerie par la commune qui ne pourra pas les faire dans le temps imparti du projet. L'argent de ce filet sera alloué à une autre dépense (les macarons « ici commence la mer »).

Les objectifs n'ont pas été rempli car nous n'avons pas pu installer le filet à Plonévez Porzay. Toutefois, le budget prévu pour ce filet sera alloué à une nouvelle action identifiée en cours de projet : l'installation de macaron « Ici commence la mer » dans les communes du territoire volontaires. Par ailleurs, nous avons pu avoir des résultats sur les levées de filet et nous nous avons maintenant un retour d'expérience intéressant sur ce type de dispositif innovant.

#### Réduire la pollution microplastique issues des textiles

- 30 guppys bags commandés et distribués dans les classes de l'école primaire de Cast. Les enfants testeront le sac avec leur famille et répondront à un questionnaire ayant pour but d'évaluer ce dispositif en début d'année 2023.
- Développement de la communication autour du filtre de machine à laver (créé en 2021) : réalisation d'une vidéo tuto, diffusion des plans au grand public et organisation d'ateliers avec la mairie de Plonévez-Porzay et l'association Ystopia à Douarnenez.

Les objectifs ont bien été remplis pour 2022 même si la vidéo a mis plus de temps que prévu à être réalisée, ce qui laisse moins de temps pour l'organisation d'ateliers d'ici la fin de projet. Les ateliers à Plonévez-Porzay ont pu se faire en 2022, ceux avec Ystopia sont prévus pour le début d'année 2023.

#### • Observatoire des plastiques sur les bassins versants et le littoral

10 ramassages sur les plages de la baie : 2 lors de sensibilisation scolaire, 7 lors d'une opération nettoyage organisée sur 10 plages de la baie par l'EPAB le 05/02/22, et 1 collecte organisée avec Surfrider et sponsorisée par Oceanopolis Acts. Les analyses sont en cours pour la synthèse de données. Sur 2023, l'EPAB a mobilisé plus de 210 ramasseurs et a permis de ramasser 9109 déchets. Un appel a également été lancé aux communes du territoire pour indiquer des zones d'accumulation de déchets à nettoyer mais peu de communes ont répondu : Une zone a toutefois été identifiée en bord de route à Crozon.

Nous avons ainsi lancé les démarches de dépollution en 2022 en lien avec le département, la mairie et la société Actions Services. La dépollution aura lieu début 2023. Les objectifs 2022 sur ces actions ont bien été remplis.

## • Equipement de sites de poubelles à mégots et organisation de la collecte pour le recyclage :

- 81 cendriers installés dans 6 communes.
- Un consensus avec l'ABF a pu être trouvé mais cela a demandé du temps pour valider les designs et les couleurs des cendriers avec chaque commune.
- Une grande partie des cendriers ont pu être installés au début de l'été. Les cendriers de la commune de Plomodiern sont arrivés avec du retard en septembre et ont en partie pu être installés en fin d'année 2022.
- L'affiche de sensibilisation aux mégots a également pris du retard et est en cours de réalisation par le prestataire pour les outils de communication.

Par rapport aux objectifs initiaux, il y a eu du retard dans les livraisons mais l'ensemble des cendriers ont pu être commandés et livrés sur 2022. L'affiche sera validée et distribuée quant à elle en début 2023.



#### • Equipement de sites sensibles en poubelles de tri :

- 01.03.22 Inauguration de 6 poubelles de tri au collège Lammenais à Douarnenez.
- 3 poubelles de tri installées au camping Menez Bichen à Saint Nic début juillet.

L'objectif initiale était de 10 à 15 poubelles de tri installées en 2022. Nous avons eu moins de demandes que prévu et seulement 9 ont pu être installées.

Il est par ailleurs difficile d'évaluer l'efficacité de ce dispositif donc c'est une action contraignante visà-vis de l'Europe et du programme Interreg qui souhaitent avoir des chiffres sur la réduction de la pollution grâce aux dispositifs installés.

#### En 2023:

- Collecter les questionnaires sur les Guppybags et analyser les informations pour produire une note à ce sujet
- Organisation des ateliers de fabrication des filtres à machine à laver avec l'association Ystopia à Douarnenez
- Publication de la vidéo tutoriel sur le filtre sur Youtube et organisation de la traduction anglaise de la vidéo.
- Réflexion sur le devenir des filets avec la ville de Crozon et Douarnenez Communauté, levée du filet sur le Rosmeur, gestion des éventuels problèmes et rédaction d'un rapport.
- Organisation d'un ramassage de mégots et rédaction d'un rapport sur les données collectées
- Organisation du ramassage professionnel de dépollution à Crozon avec Actions Services et tri des déchets avec eux.
- Remise à titre gratuit des cendriers, organisation des dernières collectes et rédaction du rapport avec les données collectées.
- Création d'une affiche de sensibilisation à la pollution par les mégots avec Dynamo +.

## > WPT3 : Provoquer des changements de comportements

#### Accompagnement des agriculteurs

En 2022 était prévu le lancement de l'étude agricole avec la passation d'un nouveau marché public avec un prestataire.

Cela a pu être réalisé et une réunion de lancement pour l'étude agricole s'est déroulée en octobre 2022. Suite au cadrage de l'étude avec le prestataire, les enquêtes auprès des agriculteurs et des acteurs de la filière se sont déroulées en fin d'année 2022.

En parallèle, nous avons commencé, en partenariat avec l'équipe de Breizh bocage, à recueillir les retours quant à l'utilisation des protections anti-gibier sans plastique. Les protections en bambou ont notamment été installées pour compléter celles déjà présentes en plastique sur des haies fortement attaquées par les rongeurs.

Nous continuerons l'observation sur 2023 et installerons d'autres protections en début d'année et rédigeront une note à ce sujet pour la fin du projet.

### Réduire les plastiques dans les lieux d'hébergement touristiques :



L'EPAB a distribué des outils de communication sur le tri des déchets dans 7 campings signataires d'une charte. Nous avons déployé l'action de communication et réalisé des animations pendant l'été. L'objectif de 10 campings initialement prévu n'a pas pu être atteint. Il s'agit d'une cible particulièrement difficile à démarcher (peu présents l'hiver et débordés pendant la période estivale) et qui était encore marquée par la période COVID et donc réticente à l'idée de commencer de nouvelles actions.

## • Evènements sensibilisés « vers le zéro plastique »

6 festivals se sont engagés à travers une charte, la distribution de cendriers de poche, l'affichage d'outils de communication, l'utilisation de gobelets réutilisables et la pose de cendriers de vote sur leur site.

Les objectifs ont bien été remplis et l'EPAB est encore consulté pour des cendriers de poche et des équipements, nous avons pu constater que les festivals et évènements sont également très demandeurs de supports de communication.

## • Réalisation d'animations sur des zones touristiques :

35 actions de sensibilisation sur des sites touristiques de la baie de Douarnenez ont pu être réalisées pendant l'été 2022. 1200 personnes ont été sensibilisées. Il est à noter également la participation de 4 partenaires sur le No Plastic Tour : Bretagne Vivante, le PNMI, la CCPCAM et la CCPCP.

Les objectifs prévus pour 2022 ont été atteint. Il n'y aura pas d'autres actions en 2023, mis à part des actions de restitutions et de rédaction de rapports.

#### Actions avec les scolaires :

- 01.03.22 : Ramassage avec les CM1/CM2 de l'école St Fiacre à Crozon
- 11.03.22 : 1 atelier en classe à Saint Fiacre également
- 28.04.22 : 1 atelier en classe avec les CE1 et CE2 de l'école primaire de Cast
- 10.05.22 : 1 atelier en classe avec les GS et CE1 de l'école Notre Dame de Plomodiern
- Juin : 4 événements de sensibilisation "zéro déchet" avec un prestataire, présentation du mode de vie zéro déchet et atelier créatif : CE2-CM de St Fiacre, CP-CE1 de Cast et CP-CE1-CE2 + CM de Saint Nic (2 événements de sensibilisation pour cette école).
- Pendant toute l'année scolaire, une compagnie de théâtre a donné 5 cours de théâtre aux élèves de l'école Florence Arthaud de Plomodiern pour travailler sur un podcast sur la pollution plastique qu'ils ont présentés à Oceanopolis.

Au total c'est 38 élèves de plus sensibilisés à la pollution plastique qu'en septembre – décembre 2021 et 12 actions de sensibilisation supplémentaires. Durant l'année scolaire 2021/2022, l'EPAB a pu sensibiliser 343 élèves à la pollution plastique et 24 actions de sensibilisation ont vu le jour dans 8 écoles différentes de 7 villes différentes.

Les objectifs 2022 de sensibilisation ont pu être atteint (implications de classes supplémentaires en 2022). Toutefois, nous n'avons pas pu travailler sur les kermesses sans plastique. En effet, nous avions demandé à certains enseignants des contacts d'associations de parents d'élèves, mais nous n'avons jamais eu de retour.

Présenter les actions de l'EPAB de manière ludique auprès des scolaires est une bonne manière de faire connaître la structure tout en sensibilisant les enfants à l'environnement.

Par ailleurs, la maquette est un excellent outil d'animation pour les scolaires et pourrait servir pour les autres thématiques de l'EPAB.



En 2023, des pièces de théâtre autour de la pollution plastique seront présentées aux élèves dans le but de sensibiliser à travers l'art et tester de nouvelles approches éducatives.

#### Actions grand public et tissage de lien entre les acteurs

Le 8 juin 2022, l'EPAB a organisé une journée d'échanges techniques sur la pollution plastique avec les acteurs de la Baie de Douarnenez (élus, agents, associations). 42 personnes présentes et cette journée a permis de faire du lien entre les acteurs et faire connaître certaines actions de nos partenaires. L'objectif initial était de lier cet évènement aux 10 ans de l'EPAB mais il n'y a finalement pas eu d'évènement à cette occasion, nous avons donc réalisé l'évènement uniquement pour la thématique du plastique.

#### En 2023:

- Communication sur l'étude pour l'engagement des entreprises à réduire leur pollution plastique
- Accompagnement festival des Gras Douarnenez
- Organisation et suivi des pièces de théâtre sur la pollution plastique avec les scolaires
- Réalisation d'une affiche sur le tri en classe
- Questionnaire général sur les actions scolaires pour les enseignants et les campings
- Intégrer les données d'évaluation des actions scolaires (questionnaires élèves)
- Suivi et finalisation de l'étude sur les plastiques agricoles
- Lancement et suivi de l'action pour les macarons « Ici commence la mer ».
- Réunions de restitution auprès des acteurs locaux et européens et production de rapport.

## **WPC : Communication**

22 articles sont parus dans des journaux ou des magazines locaux.

Nous avons publié 20 articles sur le réseau social Facebook de l'EPAB à propos des actions PPP. Le nombre de personnes touchées par les articles de l'EPAB va de 53 personnes à 3595.

La publication ayant attiré le plus de « vu », le plus de partages et de réactions sur la page facebook de l'EPAB étant la publication concernant l'organisation du ramassage de déchets du 5 février 2022.

#### En 2023:

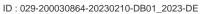
- Clôture communication du site interne du projet PPP
- Mettre à disposition toutes nos productions sur le site internet et le facebook de l'EPAB
- Communiquer sur les dernières actions (ramassage professionnel, ateliers sur les filtres de machine à laver, étude sur les entreprises et sur les plastiques agricoles, etc.)

# **BUDGET 2023 PREVISIONNEL INTERREG PPP**

Nature des opérations	PREVI 2023
BL1_FRAIS DE PERSONNEL	39 620,00 €
poste coordinatrice interreg 3P, 1 ETP (6 mois)	24 000,00 €
poste assistant technique interreg 3P, 1 ETP (4 mois)	13 400,00 €
agent saisonnier 3 mois (à voir service civique)	0,00€
poste secrétariat-comptabilité (0,10 ETP, 6 mois)	2 220,00 €
BL2_FRAIS DE STRUCTURE	5 943,00 €
Coordinatrice (forfait = 15% frais salariaux)	3 600,00 €
Assistant technique (forfait = 15% frais salariaux)	2 010,00 €
AGENT SAISONNIER (forfait = 15% frais salariaux)	0,00€
COMPTABLE (forfait = 15% frais salariaux)	333,00 €
BL3_DEPLACEMENTS	5 290,00 €
WPM	5 130,00 €
WPT1	0,00€
WPT2	80,00 €
WPT3	80,00 €
BL4_PRESTATIONS	81 900,00 €
WPM	3 380,00 €
AUDIT	1 780,00 €
prestation contrôleur de 1er niveau	1 780,00 €
TRADUCTION	1 600,00 €
prestation traduction	1 600,00 €
COMMUNICATION	4 400,00 €
COM_WPT2	2 900,00 €
Prestation conception graphique ( panneaux mégots, filets, etc.)	2 000,00 €
Impressions outils de comm	600,00€
prestation d'animation	300,00 €
COM_WPT3	1 500,00 €
Conception graphique agence de comm (com campings + vidéo sensib' et actions PPP)	1 500,00 €
WPT2	43 500,00 €
AGRICOLE	32 000,00 €
étude prospective déchets agricoles	32 000,00 €
MEGOTS	5 000,00 €
prestation de collecte, recyclage	5 000,00 €

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le



FILTRES MAL	3 000,00 €
Prestation Tournage vidéo (1 journée)	3 000,00 €
RAMASSAGE BV	3 500,00 €
Prestation de ramassage sur territoire difficile d'accès sur le BV	3 500,00 €
WPT3	30 620,00 €
prestation autocar	500,00€
prestations artistiques (théatre, design, arts plastiques, cinéaste, etc.)	5 000,00 €
Audit/accompagnement d'entreprises	4 320,00 €
Prestations Macarons Ici Commence la mer (création/frabication/pose)	20 800,00 €
BL5_EQUIPEMENTS	750,00 €
WPT1	0,00 €
WPT2	700,00 €
Matériel pour filtre MAL (60 filtres fabriqués)	500,00€
Equipement agricole	100,00€
fêtes et cérémonies	100,00€
WPT3	50,00€
fêtes et cérémonies	50,00€
TOTAL	133 503,00 €

**Postes de dépenses principaux** : RH, étude agricole, macarons ici commence la mer, collecte des mégots dans les cendriers et déplacement à Londres pour la conférence finale du projet.

Débat d'orientations budgétaires \_ EPAB \_ Comité syndical du 10 février 2023

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le



ID: 029-200030864-20230210-DB01\_2023-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 FEVRIER 2023

Le 10 février 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 3 février 2023.

#### PRESENTS: 8

## Collège des EPCI et communes non producteurs - préleveurs d'eau potable : 6

Pour la CCPCAM: Gaëlle VIGOUROUX, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP: Joël BLAIZE, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté: Jocelyne POITEVIN

Pour Beuzec Cap Sizun: Jean-Pierre LE BRAS

#### Collège des EPCI producteurs - préleveurs d'eau potable : 2

Pour la CCPCP: Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté: Hugues TUPIN

#### ■ EXCUSES: 5

#### Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 4

Pour la CCPCAM: Laurent GUILLON

Pour Douarnenez Communauté: Katell CHANTREAU, Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour la CCPCP: Paul DIVANAC'H

### Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour QBO: Jean-Paul COZIEN

#### ■ ABSENTS:1

#### Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour la CCPCAM: Henri LE PAPE

#### ■ POUVOIR: 0

### ☑ QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre LE BRAS

#### ■ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

Erwan CROUAN, représentant QBO, à la demande de Jean-Paul COZIEN (sans voix au vote) Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

DB N°02-2023: Creation d'un emploi non permanent pour un poste de CHARGE.E DE MISSION « EAU ET OBSERVATOIRE DU SAGE » A POUVOIR DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

## RAPPORTEUR: HUGUES TUPIN

VU le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L332-24, et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

**CONSIDERANT** les missions de l'EPAB décrites dans ses statuts,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral n°2017355-0006 du 21 décembre 2017, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez

CONSIDERANT la délibération DB n°23-2022 du comité syndical du 9 septembre 2022, validant le contrat territorial 2022-2024 des bassins versants du territoire de la baie de Douarnenez, dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Ce projet de territoire propose différents volets d'intervention de l'EPAB, dont un volet d'actions transversales incluant le suivi de la qualité de l'eau.

CONSIDERANT qu'il appartient au comité syndical de créer les emplois

CONSIDERANT qu'en application de l'article L332-24 et le décret 2020-172, l'EPAB peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

#### **CONSIDERANT** les besoins de missions suivants :

- élaborer et renseigner le tableau de bord du SAGE de la baie de Douarnenez, afin de suivre l'état d'avancement des dispositions et des objectifs fixés au sein des différents enjeux identifiés dans le plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE
- réaliser le suivi et l'évaluation de la qualité de l'eau des cours d'eau et des eaux souterraines des bassins versants de la baie de Douarnenez, incluant les prélèvements et les mesures de débits sur le terrain

Pour mener à bien ce projet, le recrutement d'un e chargé e de mission « eau et observatoire du SAGE », à temps complet, est nécessaire. La mission se déroulera jusqu'au 31 décembre 2024. Une prolongation de la mission sera possible en fonction, notamment, de la reconduction du contrat territorial sur 2025-2027 et des besoins identifiés associés.

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau du comité syndical du 30 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023 Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB\_02\_2023-DE

## Il est proposé au comité syndical:

- de valider la création d'un emploi non permanent d'un chargé de mission « eau et observatoire du SAGE », à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2024, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi relèvera de la catégorie A de la filière technique.
  - \* Les missions principales de ce poste sont :

# QUALITE EAU (0.65 ETP)

- Acquérir, traiter, interpréter, mettre en forme et diffuser les données de suivi qualitatives et quantitatives des eaux de surface et souterraines des bassins versants de la baie de Douarnenez, dans le respect des protocoles existants ou rendus nécessaires, en particulier sur les paramètres azote et molécules phytosanitaires
- Assurer la gestion de deux stations de jaugeage, avec la réalisation régulière de mesures de débit tout au long de l'année, pour établir et actualiser les courbes de tarage, afin de garantir leur fiabilité. Extrapoler les calculs aux 21 cours d'eau. Calculer les flux associés.
- Partager les résultats en interne et en externe, pour orienter les actions et appuyer les décisions. Les valoriser pour l'évaluation du bon état écologique des masses d'eau.

### OBSERVATOIRE DU SAGE (0.35 ETP)

- Elaborer le tableau de bord du SAGE, incluant la structuration de la base de données, la collecte et le traitement de ces données internes et externes, avec la production de cartographies, permettant de renseigner les indicateurs retenus
- Etablir la procédure de mise à jour et de suivi du tableau de bord au regard des objectifs fixés. Actualiser le tableau en 2024.

Ces missions seront détaillées dans une fiche de poste annexée au contrat de projet. Elles seront ajustées et adaptées au regard des accords de subventions obtenus pour la réalisation des différentes missions.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation des missions pour lesquelles le contrat a été conclu, au regard de celles sus-listées et des accords de subventions obtenus pour la réalisation des actions proposées.

- \* L'agent devra justifier d'un niveau bac+3/5 au minimum, avec une expérience professionnelle similaire. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB\_02\_2023-DE

## Le comité syndical:

- o Membres présents : 8
- o Pouvoirs: 0
- o Votants: 8

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

### FAIT ET DELIBERE LE 10 FEVRIER 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ
Le Pavillon - La Clarté
29100 KERLAZ

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB\_03\_2023-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 FEVRIER 2023

Le 10 février 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 3 février 2023.

#### PRESENTS: 8

## Collège des EPCI et communes non producteurs - préleveurs d'eau potable : 6

Pour la CCPCAM: Gaëlle VIGOUROUX, Yves LE MOIGNE

<u>Pour la CCPCP</u> : Joël BLAIZE, Didier PLANTE <u>Pour Douarnenez Communauté</u> : Jocelyne POITEVIN

Pour Beuzec Cap Sizun: Jean-Pierre LE BRAS

## Collège des EPCI producteurs - préleveurs d'eau potable : 2

Pour la CCPCP: Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté: Hugues TUPIN

#### ■ EXCUSES: 5

## Collège des EPCI et communes non producteurs - préleveurs d'eau potable : 4

Pour la CCPCAM: Laurent GUILLON

Pour Douarnenez Communauté: Katell CHANTREAU, Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour la CCPCP: Paul DIVANAC'H

## Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour QBO: Jean-Paul COZIEN

#### ■ ABSENTS:1

#### Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour la CCPCAM: Henri LE PAPE

#### ■ POUVOIR:0

## ☑ QUORUM RESPECTE: 8 élu.e.s présent.e.s

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre LE BRAS

#### ■ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

Erwan CROUAN, représentant QBO, à la demande de Jean-Paul COZIEN (sans voix au vote) Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023 Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB\_03\_2023-DE

DB  $N^{\circ}03-2023$ : Creation d'un emploi non permanent pour un poste de charge.e de mission « communication et sensibilisation » a pouvoir dans le cadre d'un contrat de projet

#### RAPPORTEUR: GAELLE VIGOUROUX

VU le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L332-24, et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

CONSIDERANT les missions de l'EPAB décrites dans ses statuts,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral n°2017355-0006 du 21 décembre 2017, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez

**CONSIDERANT** la délibération DB n°23-2022 du comité syndical du 9 septembre 2022, validant le contrat territorial 2022-2024 des bassins versants du territoire de la baie de Douarnenez, dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Ce projet de territoire propose différents volets d'intervention de l'EPAB, dont un volet d'actions transversales incluant la communication.

CONSIDERANT la validation de la candidature de l'EPAB pour la réalisation d'un atlas socioculturel sur le cours d'eau du Lapic, en décembre 2022, par la Région Bretagne

CONSIDERANT qu'il appartient au comité syndical de créer les emplois

CONSIDERANT qu'en application de l'article L332-24 et le décret 2020-172, l'EPAB peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

CONSIDERANT l'objectif pour l'EPAB de développer sa communication auprès des différents publics et partenaires, pour faire connaître l'image, la notoriété, le positionnement, les missions menées, les objectifs fixés et les résultats obtenus. Pour ce faire, l'EPAB doit se doter d'une stratégie de communication et développer des outils de communication adaptés et mis à jour régulièrement. Le développement d'une démarche réseau entre acteurs, pour créer du lien entre tous au regard des transitions agro-environnementales en cours est à assurer. La réalisation de l'atlas socio-culturel du Lapic se fera sur 2023-2024.

Pour mener à bien ce volet d'actions, le recrutement d'un.e chargé.e de mission « communication - sensibilisation», à temps non complet, est nécessaire. La mission se déroulera jusqu'au 31 décembre 2024. Une prolongation de la mission sera possible en fonction, notamment, de la reconduction du contrat territorial sur 2025-2027 et des besoins identifiés associés.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023 Affiché le ID : 029-200030864-20230210-DB\_03\_2023-DE

# CONSIDERANT l'avis favorable du bureau du comité syndical du 30 janvier 2023.

## Il est proposé au comité syndical:

- de valider la création d'un emploi non permanent d'un.e chargé.e de mission « communication et sensibilisation », à temps non complet, 0.7 ETP, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2024, à raison de 24,5 heures hebdomadaires. Cet emploi relèvera de la catégorie A de la filière administrative.
  - \* Les missions principales de ce poste sont :
  - Elaborer la stratégie de communication de l'EPAB et décliner un plan de communication
  - Planifier, proposer, concevoir et mettre en œuvre des supports et actions de communication internes et externes permettant de promouvoir les missions de l'EPAB et l'avancement du SAGE
  - Animer les communautés numériques
  - Assurer le suivi de la prestation de refonte du site web (0.15 ETP)
  - Coordonner la réalisation de l'atlas socio-culturel du Lapic (0.15 ETP)
  - Appuyer la mise en forme du tableau de bord du SAGE de la baie de Douarnenez, afin de faciliter son appropriation par tous les publics (0.10 ETP)

Ces missions seront détaillées dans une fiche de poste annexée au contrat de projet. Elles seront ajustées et adaptées au regard des accords de subventions obtenus pour la réalisation des différentes missions.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation des missions pour lesquelles le contrat a été conclu, au regard de celles sus-listées et des accords de subventions obtenus pour la réalisation des actions proposées.

- \* L'agent devra justifier d'un niveau bac+3/5 au minimum, avec une expérience professionnelle similaire, dans le domaine de la communication et de la sensibilisation à l'environnement. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023 Affiché le

ID: 029-200030864-20230210-DB\_03\_2023-DE

Le comité syndical:

o Membres présents: 8

O Pouvoirs: 0

O Votants: 8

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 10 FEVRIER 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ
Le Pavillon - La Clarté
29100 KERLAZ